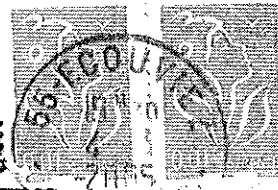




# Wallonie FRANCE

Expression libre, démocratique  
et pluraliste



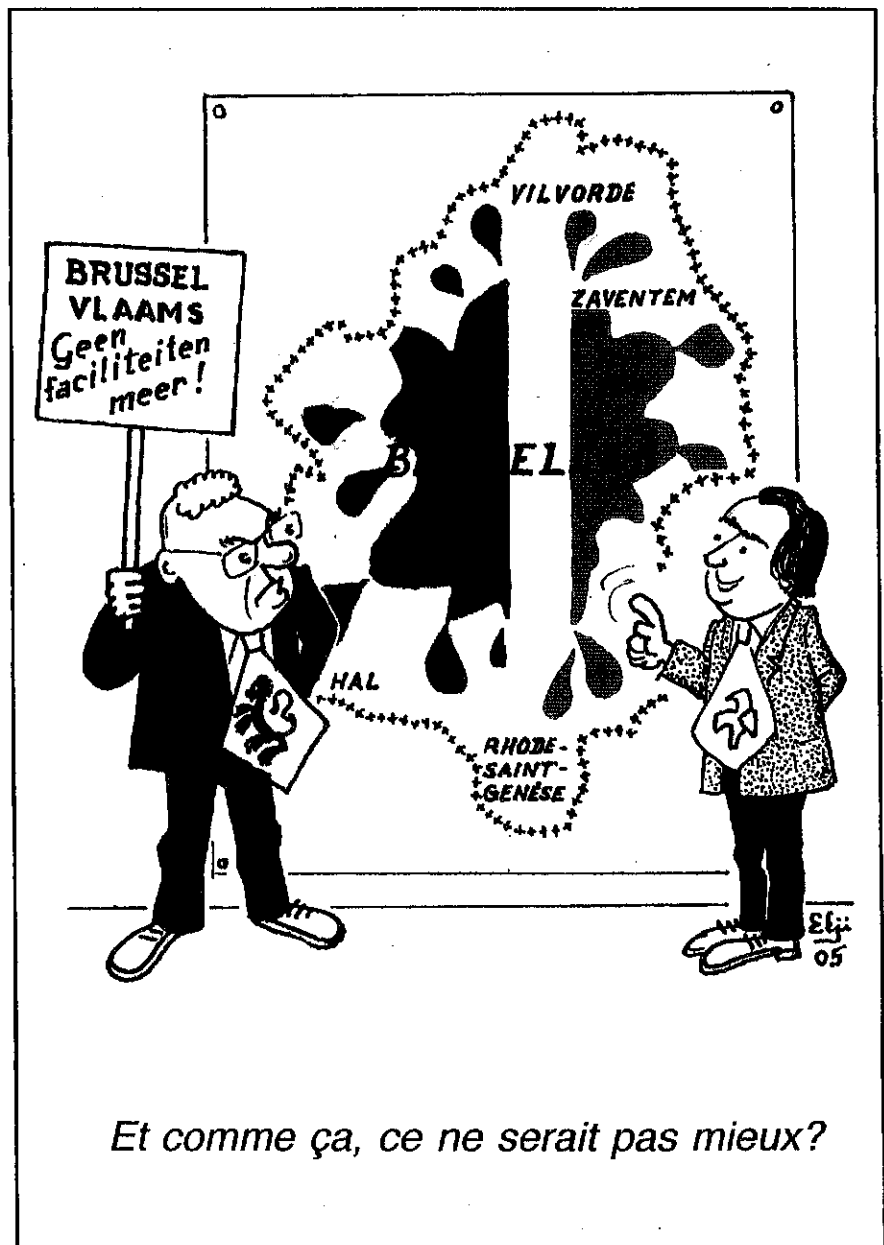
Bimestriel, mars/avril 2005  
N° 59 - 2 €

ASBL - ® N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

## Sommaire

- Km 175, convoi embourbé  
/ A. Patris, p. 2  
Le Conseil d'État  
et les circulaires flamandes  
/ J.-F. Goosse, pp. 3-5  
RTBF déboussolée  
Sports / P. Durlieux, p. 6  
Quelques degrés plus bas  
/ J. Rogissart, pp. 7-8  
Signe des temps qui changent  
De Tijd interviewe C. Thayse, p. 9  
Illusionnisme: "c'est du belge"  
/ M. De Middelée, pp. 10-12  
On nous écrit  
/ M. Lemmens, p. 12  
A propos de la Constitution  
européenne / M. Philippe, p. 13  
Billet sur la Francophonie  
/ P. Bertrand, p. 14  
175 ans, 175 témoins  
/ P. Mélot, pp. 15-17  
Entretien avec Robert Collignon  
/ M. Philippe, pp. 18-21  
Nous avons lu, pp. 22-23  
Les relations de Huy avec la France  
au M-Â / A. Joris, p. 24-25  
Les Plans-Reliefs des places fortes  
/ E. Fastrez-Levecq, p. 26  
Affriolantes perspectives  
/ Chantecler, p. 27  
Échos de Flandre, p. 28  
Épinglé dans la presse  
/ M. De Middelée, J. Liénard,  
pp. 29-31



Et comme ça, ce ne serait pas mieux?

Les articles n'engagent que leurs  
auteurs

# Km 175: convoi embourbé

André PATRIS

Il paraît que l'on fête le 175e anniversaire de la Belgique. Dernière histoire du cru qui n'intéresse plus que les thuriféraires de service dans le périmètre de la capitale fédérale. La Flandre garde un silence poli et avance ses revendications. Ailleurs, on n'ose même plus exalter une nation belge dont les Britanniques, en observateurs réalistes, estiment que c'est une fiction.

Cet anniversaire mythique et mité coïncide avec un autre qui n'attirera pas les feux de l'actualité, celui de l'instauration du fédéralisme. Un fédéralisme de carnaval destiné à masquer la progression continue du séparatisme.

La nation flamande sait où elle va. En face d'elle, ce que l'on est bien forcé d'appeler une nation-croupion, une Belgique de francophones déboussolés qui ne veulent rien d'autre que le maintien du statu quo.

La Flandre est dans le vent de l'Histoire, les autres pas. Les Wallons n'ont pas fait entendre leur voix lors de la mise en place d'un système politique qui visait, pour ses promoteurs, à sauver les meubles.

En clair, où s'expriment les Wallons? Où peuvent-ils exprimer des préférences et peser sur le cours des événements? Figurants au fédéral, dissous, dans le magma francophone, au communautaire, cantonnés au régional dans une fausse quiétude, bercés par des cantiques d'avenir, ils apparaissent comme des comparses priés de faire nombre et bonne figure.

\* \* \*

La collectivité wallonne — les termes de peuple et de nation sont impropres — est un cas unique dans l'Europe en gestation. Elle est de poids équivalent à celui de plusieurs petits États, mais elle souffre de ne pas avoir de référence nationale pour s'être trop longtemps identifiée à une nation belge élaborée sous l'impulsion du pouvoir central à une époque où les élites s'exprimaient en français.

Les effets conjugués de la pression thioise et d'une centralisation, d'autant plus brutale qu'elle s'exerçait sur un territoire restreint, ont anémié la Wallonie. Elle est politiquement sans voix. Les centres de décision financiers et économiques ont émigré à Bruxelles. C'est au cœur d'un État soumis à l'influence croissante de la Flandre que se trouvent journaux et périodiques d'opinion qui ont du mal à ne pas "raisonner belge". Il n'existe plus de presse politique dans le Sud. Il n'y a pas davantage de radio ni de télévision, puisque la Wallonie demeure sans voix. La voix du maître? Celle d'un régime qui continue à faire ses choux gras des avantages acquis par le passé et qui se refuse avec obstination à se revendiquer d'une appartenance nationale.

Tant et si bien que, les Wallons étant réduits au silence, Bruxellois et Flamands deviennent les seuls acteurs de la tragédie en cours. L'instinct de survie en dernier recours finira, espérons-le, par contraindre les Bruxellois et les Wallons à ouvrir un dialogue auquel ils ont répugné jusqu'ici. Et à tirer enfin parti des circonstances.

\* \* \*

La Belgique a fait son temps. L'intérêt de l'Union européenne est que la succession se fasse sans perdants ni gagnants. En se tournant vers la France, les Wallons, ces Français hors les murs depuis un millénaire, renoueront avec un destin entrevu en 1945 et consolideront du coup, par ce voisinage d'un nouveau style, l'existence d'une grande métropole francophone accueillante aux cultures du continent.

Il faudra naturellement que l'idée se fraie un chemin dans une classe politique éminemment conservatrice. Ses responsabilités (ce sont les représentants wallons qui sont visés) auront été écrasantes au cours de la phase fédérale. Au point où en sont les choses, tout fétichisme constitutionnel ne serait que marque supplémentaire d'aveuglement. Oui à une Communauté française, symbole de solidarité, à condition qu'elle laisse aux Wallons les mains libres.

Vient de paraître

La nouvelle mouture de **Belgique requiem** de RENÉ SWENNEN,  
avant-propos de Jean-Claude Pirotte.

Paris, éd. La Table Ronde, 155 pp., 2005

# A propos du refus du Conseil d'État d'annuler les circulaires Peeters et Martens

Jean-François GOOSSE

*Wallonie-France* attire l'attention du lecteur, d'une part sur le fait que ce texte est daté du 4 janvier 2005 (la situation évolue si vite!) et, d'autre part, sur les conclusions de l'auteur, notamment celle-ci: *"l'État belge est un État étrange qui assigne au plaignant son adversaire comme juge"*. Il est, en quelque sorte, devenu *"une non-République"*.

À la grande surprise des partis francophones et même de nombreux observateurs flamands, une chambre flamande du Conseil d'État a refusé d'annuler, par ses arrêts du 23 décembre 2004, les circulaires Peeters du 16 décembre 1998 et Martens du 9 février 1998, relatives à l'emploi des langues respectivement dans les communes et les centres publics d'aide sociale de la région linguistique néerlandaise. Nous examinerons successivement le contenu de la circulaire Peeters (I) et la portée des arrêts du 23 décembre 2004 (II).

## I. La circulaire Peeters

La circulaire BA 97/22 du gouvernement flamand du 16 décembre 1997 relative à l'emploi des langues dans les administrations communales (comme la circulaire Martens qui renvoie à celle-ci pour les CPAS) prescrit que, dans les communes à facilités, tous les mandataires publics *"agissant à titre individuel doivent utiliser le néerlandais pour tous les actes administratifs (et) qu'à titre d'exception, le particulier peut choisir le français à sa demande expresse, à réitérer chaque fois"*, ce qui signifie que les documents administratifs doivent être adressés à tous les administrés en néerlandais et que ceux-ci ne peuvent en obtenir la version française que s'ils en font la demande *"dans chaque cas"*. Or, jusqu'à présent, il suffisait que l'utilisateur s'adresse une fois en français à l'administration pour que celle-ci communique dorénavant avec lui dans cette langue.

Cette interprétation nouvelle fait l'objet de justifications circonstanciées qui méritent d'être citées:

*"1. Les facilités forment l'exception à l'unilinguisme: par conséquent, elles doivent être interprétées restrictivement. Cela implique que cette interprétation doit être, dans chaque cas, conforme à la Constitution"* (article 4, qui divise la Belgique en régions linguistiques) *"Les facilités ne peuvent donc être interprétées d'une manière tellement large qu'elles portent préjudice à la primauté de la langue de la région et qu'elles conduiraient à un bilinguisme généralisé de l'administration dans les communes à facilités."*

*2. Le principe de sous-nationalité n'existe pas en Belgique; le recensement a été supprimé par la loi du 8 novembre 1962; il n'existe par conséquent pas d'inventaire (sic) des Francophones dans la région de langue néerlandaise"* (autrement dit, on ne pourrait pas enregistrer la volonté des usagers francophones de recevoir les correspondances administratives en français).

*"3. Les facilités sont considérées comme une mesure facilitant l'intégration; cela implique par définition qu'elles ont un caractère extinctif pour les individus concernés. Il faut tenir compte, dans l'interprétation des facilités, de la possibilité qu'un habitant francophone, qui initialement a fait appel aux facilités, a acquis entre-temps une connaissance suffisante de la langue de la région et ne souhaite par conséquent plus recourir à ces facilités."*

Cette argumentation repose sur plusieurs fictions, **en droit et en fait**, qui en démontrent le caractère totalitaire:

\* Les légistes flamands et les chambres flamandes du Conseil d'État prétendent tirer, comme un lapin d'un chapeau, un régime juridique complet, consacrant peu à peu l'unilinguisme le plus absolu, de l'article 4 de la Constitution, en méconnaissant d'autres dispositions constitutionnelles et légales également respectables, en particulier l'article 129, § 2, qui exclut de la compétence des Communautés l'emploi des langues dans les communes à statut social spécial et qui *"bétonne"*, depuis 1988, leur régime en ne permettant sa modification qu'à la majorité spéciale (laquelle est définie par le même article 4 à propos de la modification des limites des régions: le régime des minorités a donc le même niveau de protection constitutionnelle que l'intégrité territoriale des régions linguistiques!);

\* Aucune disposition constitutionnelle ou légale ne détermine à quelle date ni dans quelles conditions les facilités pourraient prendre fin, et pour cause: historiquement, les facilités dans les six communes périphériques constituent la compensation, **à titre définitif**, au fait que ces communes à forte minorité ou à majorité francophone dès 1960, n'ont pu rejoindre la région bilingue de *"Bruxelles-Capitale"*, ce qui eût été le cas si la législation en vigueur avant les lois de 1963 avait été loyalement appliquée (*"compromis de Val-Duchesse"*);

\* Du point de vue sociologique, l'assimilation rêvée par les flaminguants ne s'est pas produite: les six communes sont à présent **toutes** à majorité francophone et, selon une étude commandée par le gouvernement flamand lui-même, **leur francisation est devenue irréversible** (1);

\* La circulaire, contrairement à ce qu'elle affirme, a un caractère normatif, dans la mesure où elle est contraire à la jurisprudence constante de la Commission permanente de contrôle linguistique (CPCL, avis n° 25.040 du 9 juillet 1993 et n° 26.125B du 22 septembre 1995) et à la pratique dans les communes à facilités, qu'elles soient flamandes, wallonnes ou germanophones: elle change le sens communément admis de la loi fédérale dans une seule région: or, seul le législateur (ou la Cour d'arbitrage dans le cadre de son contrôle de constitutionnalité) peut fournir une interprétation d'autorité de la loi; interpréter par voie de disposition générale et obligatoire, c'est légiférer...

Les circulaires Peeters et Martens s'inscrivent dans un plan de reconquête arrêté par le gouvernement Van Den Brande en 1996; elles ont été précédées d'une circulaire Van Den Brande (octobre 1997), qui prescrit les mêmes règles aux administrations et organismes dépendant du gouvernement flamand, et de la suppression de la prime linguistique des fonctionnaires par Peeters (novembre). Il est également significatif que, contrairement à la pratique habituelle de l'administration flamande, ces circulaires n'ont pas été publiées au *Moniteur*.

## II. Les arrêts du 23 décembre 2004 et leurs suites

Ni les Francophones ni certains Flamands ne s'attendaient aux arrêts du 23 décembre, à en juger par la marche arrière esquissée par le VLD en 2001-2002 (2) et les petites idées prêtées à Verhofstadt en septembre 2004.

Dans 4 arrêts (3 sur la circulaire Peeters et 1 sur la circulaire Martens), le Conseil d'État rejette les recours des communes de Linkebeek et Crainhem, du CPAS de Crainhem et d'une habitante de Rhode-Saint-Genèse. Son argumentation repose sur un arrêt de la Cour d'arbitrage du 10 mars 1998 selon lequel les facilités ne peuvent porter préjudice à la primauté constitutionnelle du néerlandais en Flandre, même dans les 6 communes périphériques. Seule une interprétation restrictive des facilités cadre avec cette primauté. L'interprétation large des Francophones *"conduit en fait à un système de bilinguisme, où l'option linguistique des personnes est même consignée dans des registres"* (toujours cette hantise du recensement). Seule l'interprétation de la circulaire Peeters est conforme à la loi (*De Tijd*, 29.12.04). Leo Peeters triomphe: *"L'arrêt signifie que la traduction est une faveur, et que les facilités ne sont pas accordées automatiquement et ne sont pas non plus éternelles"* (*De Standaard*, 29.12.04). *De Morgen*, comme d'autres, relève néanmoins que ce n'est pas une bonne nouvelle pour le gouvernement fédéral, car il perd une monnaie d'échange pour obtenir la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde!

Les arrêts confortent en tout cas la thèse du RWF-RBF: *"Le dogme flamand de l'homogénéité linguistique, de même que la transformation de simples limites administratives en frontières d'État, contraignent à poser le problème en terme de territoire."* (Manifeste: Bruxelles, ville internationale avec la France, en mai 2001): *"Pourquoi la Flandre respecterait-elle demain des minorités que l'État fédéral ne peut l'empêcher aujourd'hui de léser?"* (*ibidem*). La seule contrepartie négociable à la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde est la fixation démocratique des frontières de la Région bruxelloise par la consultation populaire concernée.

Les réactions des partis francophones de la majorité bruxelloise sont assez affligeantes: Ecolo, le PS et le CDH expriment leur douloureuse surprise devant une "décision de justice" qu'ils n'osent ouvertement critiquer et le ministre Cerexhe ressort inévitablement l'épouvantail mité de la Convention-cadre!

Or, c'est la légitimité même du Conseil d'État qu'il faut remettre en cause, cette juridiction qui dysfonctionne à répétition étant emblématique de ce Royaume qui est surtout une non-République, selon le mot cruel de Luc Rosenzweig, ancien correspondant du *Monde* à Bruxelles.

En effet, c'est un étrange État que celui qui assigne au plaignant son adversaire comme juge: où est le droit à un procès équitable devant un tribunal impartial? Pourtant, les lois coordonnées sur le Conseil d'État permettent à son premier président, sur l'avis du conseiller rapporteur ou de l'auditeur général, de confier l'examen des affaires qui mettent en cause l'unité de jurisprudence à l'assemblée générale, linguistiquement paritaire: cela ne s'est plus produit depuis 20 ans quand il s'agit des droits des Francophones!

Mais le procès à faire à la haute juridiction administrative doit aller plus loin, car la dépolitisation de la magistrature s'est arrêtée aux portes du Conseil d'État, dont tous les conseillers ont une étiquette partisane connue (*Diagnostic*, n° 201, octobre 2002: *"Le fief des traditionnels"*), les candidats indépendants étant impitoyablement évincés, quelle que soit leur compétence: le tribunal de première instance a ainsi dû condamner l'État en raison des manœuvres irrégulières commises par le Conseil pour écarter la candidature de François Jongen (*"Le Conseil d'État pris la main dans le sac"*, *Le Soir*, 19.03.04). Aussi s'est-il accoutumé à rendre des services

autant que des arrêts, en s'abstenant d'annuler des nominations politiques manifestement illégales ou en laissant dormir des dossiers de nominations ou de cadres linguistiques pendant plus de 10 ans. En dehors même de ces cas, le Conseil d'État a accumulé un arriéré énorme: il vient d'ailleurs d'être sanctionné par la Cour européenne des Droits de l'homme dans un arrêt du 1er juillet 2004, qui constate la violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable prévu par l'article 6 de la Convention. Les causes de cet arriéré ne sont pas celles alléguées généralement, en dernier lieu par le ministre de l'Intérieur (qui incrimine le contentieux des étrangers), mais, outre la politisation, l'absence de gestion et l'incurie de l'auditorat (*Diagnostic*, n°222, novembre 2004). Enfin, l'affaire des circulaires illustre précisément l'instrumentalisation de cet arriéré à des fins politiques.

Sous le IIIe Reich, les juges foulaient au pied les lois écrites et les principes généraux du droit au nom de l'idéologie, rebaptisée "l'égalité national-socialiste"; les lois étaient modifiées ou supprimées du jour au lendemain par de simples circulaires ou des avis publiés dans la presse. Toutes proportions gardées, le gouvernement flamand, qui modifie la loi par des circulaires qu'il ne publie même pas, et les chambres flamandes du Conseil d'État, qui créent un droit nouveau de toutes pièces au nom des intérêts de la nation flamande, se comportent-ils vraiment différemment? La Flandre, gangrenée par la fascisation ordinaire que dénonce l'éditorialiste du *Laatste Nieuws* (3), a-t-elle encore besoin d'un parti ouvertement fasciste? Il est grand temps, pour les Wallons et les Bruxellois, d'entrer en Résistance!

Le 4 janvier 2005.

(1) Une étude approfondie de la VUB, menée auprès d'un millier d'habitants de la périphérie et rendue publique le 10 octobre 2002, montre qu'elle se francise de plus en plus: l'étude ne recense que 22 % d'unilingues flamands et 18 % de bilingues contre 52 % d'unilingues francophones; 45 % des Flamands consultés rejettent la circulaire!

(2) Le 28 janvier 2001, le président du VLD De Gucht suggère le retrait de la circulaire Peeters, qualifiée de "brimade" (*pesterij*).

Le 30 septembre 2002, le ministre-président Dewael (VLD) considère que la circulaire est "inappropriée pour encourager les allophones" (sic) à s'intégrer et annonce qu'il se soumettra à la sentence du Conseil d'État.

(3) Le 4 décembre 1998, Luc Van Der Kelen, chef de la rédaction politique du *Laatste Nieuws*, se prononce pour le retrait de la circulaire "puisque son seul objectif est d'irriter nos concitoyens avec des mesures de contraintes bureaucratiques"; interrogé par *Le Matin* (5 septembre), il persiste et signe, parlant de "pratiques fascistes".

## Invitations

### La Maison de la Laïcité de Trooz

organise à l'école de Prayon centre, 186, grand-rue, le mardi 26 avril 2005 à 20 h, une conférence-débat:

### **"Quel avenir pour la Wallonie? Indépendance ou rattachement?"**

Orateur: M. Paul-Henry Gendebien

PAF: 2€ (boisson comprise)

### La commune de Tintigny

organise à 15 h, à la salle de musique de Bellefontaine, rue JC de Hugo, les conférences suivantes (PAF: 5 €):

le 12 mars 2005:

### **"Léopold III, les enjeux d'une controverse"**

par le professeur M. Dumoulin (UCL)

le 16 avril 2005:

### **"Léopold Ier et le clan Cobourg"**

par M. O. Defrance, historien.

Le 14 mai 2005:

### **"Léopold II, la folie des grandeurs"**

par M. L. Catherine, auteur de l'ouvrage paru aux éd. Luc Pire.

Pour tout renseignement: Daniel OLIVIER, 23, rue du Centenaire, 6730 Ansart - tél. 063 446 192.

## Une RTBF déboussolée

Si vous êtes aussi un amoureux du vélo, peut-être aurez-vous, un jour, croisé cet autre assidu de la bicyclette, André François, un grand journaliste de la RTBF, un de ceux que l'on peut classer dans la lignée du regretté Henri Mordant.

Pionnier de l'émission-radio *Liège-Matin*, animateur de *L'écran témoin* et du magazine *Contraste*, réalisateur de l'émission *Strip-tease*, il a subitement reparu sur nos écrans comme animateur du débat qui a suivi la projection du très bon documentaire *Vlaamse choc*, filmé à la manière de *Strip-tease*.

Dans un entretien livré au *Soir*, il déshabille une RTBF complètement déboussolée.

Quelques morceaux choisis: "On a mis en place une armée de technocrates qui ont pris le pouvoir et il reste très peu de "faisceaux d'émission" auxquels on fait encore confiance."

"Déshabiller un mandataire politique wallon ou liégeois ne m'inspire pas tellement. J'ai le sentiment que le monde politique wallon en général manque d'étoffe. Entre Mouscron et Welkenraedt, je n'en vois pas un seul qui possède l'envergure d'un Sarkozy, d'un Jack Lang ou d'un Jean-Louis Borloo..."

"Pour essayer de répondre à la pression de l'audimat, la RTBF court derrière le "people" et le micro-trottoir. En essayant de copier des chaînes comme RTL, on perd notre identité. Il est aberrant que la RTBF ait lancé une émission sur les têtes couronnées qui est une imitation de celle de RTL. On voudrait tuer tous les acquis d'une chaîne de service public qu'on ne s'y prendrait pas différemment."

Cela fait du bien de voir une personnalité comme celle d'André François entrer en résistance contre "l'armée de technocrates" aux ordres du directeur général Philippot.

## Sports

### Cyclisme

Philippe Gilbert, le meilleur espoir wallon, continue son apprentissage dans l'équipe *La Française des Jeux*. Devenu l'un des leaders de l'équipe, il a convaincu un autre coureur liégeois, Christophe Dettloux, de venir le rejoindre à *La Française*.

Celui-ci, congédié à 30 ans de chez *Lotto*, équipe flamande, pardon "belge", a saisi à deux mains cette occasion de rebondir et d'aller se ressourcer dans une autre équipe.

"C'est un rêve qui se concrétise", confie Christophe, séduit par l'ambiance consciencieuse mais beaucoup plus cool. "Mon nouveau directeur sportif, Marc Madiot, cultive un vrai respect pour le rôle d'équipier, là où *Lotto* me considérait juste comme un bouche-trou, même pas la dernière roue de la charrette".

Christophe ajoute "que ça fait du bien d'entendre parler français à table, souvent d'autres sujets que le vélo!... Une équipe française pour un Wallon, c'est le top!" (*La Meuse*, 14.01.05).

Demain, le choix qui s'offrira au citoyen wallon ne sera-t-il pas: ou continuer à être la dernière roue de la charrette belge ou être enfin soi-même dans la République française?

### Basket-ball

La première division française de basket-ball se nomme "Pro A". Contrairement à beaucoup d'autres sports d'équipe, les clubs wallons (Mons-Hainaut, Spirous de Charleroi, B.C. Huy, Liège, Verviers-Peppinster) ont cessé, à des titres divers, d'être les parents pauvres du "vieux couple belge".

Parmi ceux-ci, Charleroi a même atteint le niveau européen, ce qui n'a pas échappé à René Le Goff, président de la Ligue française de basket-ball, qui aimerait inviter Charleroi à intégrer la nouvelle version "Pro A" du championnat français qui réunirait 12 équipes à partir de la saison 2008-2009.

Interrogé à ce sujet, Eric Somme, le président de Charleroi, a répondu: "Je ne suis pas au courant. Je ne dis pas que je reste insensible à cette possibilité, mais on ne m'en a jamais parlé". (*La Libre Belgique*, 8-9.01.05).

Cette hypothèse offrirait régulièrement la perspective de grandes rencontres pour le public du *Spirou-dôme*. Charleroi dans le championnat français, ça me plaît!!!

Même dans le sport, pilier populaire du belgicisme avec la monarchie, les choses bougent.

**Paul DURIEUX**

## Quelques degrés plus bas...

Jacques ROGISSART

... S'il est permis de l'écrire sans indécence. Le tsunami du sud-est asiatique fut une faveur des Dieux pour quelques-uns de nos mandataires politiques. L'émotion qu'il souleva au début de l'année emporta leurs bourdes comme fétus de paille loin de leur accablant coristat. Dans le registre le plus sérieux, mentionnons l'échec de l'amnistie fiscale concoctée par M. Reynders pour les "*beati possidentes*" de capitaux expatriés: il prouve que les marchés, si dévotieusement invoqués par les néo-libéraux comme lui, cotent plutôt mal la solidité de l'État belge — on est loin du pari de la banque Rothschild en sa faveur au lendemain de la révolution de 1830.

Il y eut l'enflure par gavage de M. Di Rupo s'asseyant dans le fauteuil doré du conseil d'administration de Dexia. Envolés sont les temps où jamais un dirigeant socialiste n'aurait ainsi fait sa niche dans le mur d'argent. J'aurais personnellement accueilli la nouvelle avec philosophie si l'intéressé ne nous régalaît pas si souvent de ses vocalises à la gloire des damnés de la terre. J'ai toujours préféré la Marseillaise, sortie des entrailles de la plus glorieuse Révolution qui fut jamais, à l'internationale qui est le péan d'une chimère. Mais je respecte celle-ci comme un chant qui accompagna des luttes héroïques pour la dignité des humbles. L'entendre brailler sur des estrades par des repus qui ne croient plus en rien me met mal à l'aise. Il est vrai que le président du PS s'est remis à parler comme à Porto-Alegre. Une bonne occasion lui est offerte de joindre l'acte au verbe: dira-t-il non au projet hypocritement néo-libéral de Constitution européenne?

Lessivés aussi par la vague du tsunami les impairs grotesques de Mme Arena et de M. Flahaut. Oh, ce ne sont pas des scandales, seulement des marques d'irrespect envers la chose publique. La première jouait à la pharaonne, avec notre argent, dans son lieu de travail. Elle a commencé par mentir, péché véniel, puis elle a avoué avec des explications presque délirantes, c'est peut-être plus grave quand l'on songe aux urgences financières de notre collectivité. Le second, grand bousilleur de tout ce à quoi il touche, s'est lâché jusqu'à dire, au retour d'un safari africain, que nos besoins comptent pour rien au regard de ceux du Bénin et du Congo. Malheureusement, il n'est pas ministre à Cotonou ou à Kinshasa (c'est encore une chance qu'ont ces pays-là dans leurs malheurs), mais à Bruxelles où il est censé s'occuper des nôtres. Il devrait y avoir des limites à la sottise, même dans la politique belgeoise, mais il les recule avec une consternante opiniâtreté.

Revenons aux affaires d'importance par la suite du contentieux sur la scission de l'arrondissement électoral Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ce qui, dans un État normal, n'aurait été qu'un problème technique de troisième ordre est devenu, par les soins du fanatisme flamand, une cause d'ébranlement du Système. Plus personne ne devrait ignorer, en Wallonie et à Bruxelles, que céder là-dessus sans contrepartie réelle et substantielle, ne ferait que précipiter d'autres reculs sur d'autres points d'application de la poussée nordiste. A l'heure où j'écris, la résistance du front francophone n'a pas molli et, par une audace trop rare, ses chefs ont lancé une contre-offensive en réclamant l'extension de la Région bruxelloise aux communes périphériques où notre langue est d'usage majoritaire. La fermeté paie toujours. Les Flamands ont dû reculer l'échéance de leur ultimatum et, peut-être aussi renoncer à consommer gratis l'objet de leur convoitise. Mais il serait dangereux de se rassurer. Aux dernières nouvelles, le litige est à l'examen d'un groupe de travail de responsables de haut niveau où des nationalistes flamands convaincus font face à des interlocuteurs qui n'ont jamais brillé par leur combativité communautaire. En outre, le CD&V s'est retiré de la partie pour mieux ôter plus tard les marrons du feu, sans trop en laisser au Vlaams Belang. Souvenons-nous enfin qu'au fil de ses nombreuses victoires, la Flandre a pris le pli de l'impatience. Ses dirigeants lui ont promis une nouvelle pâtée, qui tarde au four. Dérangée dans ses habitudes et frustrée dans son appétit, elle va secouer la table. Son vacarme laissera-t-il nos partis de marbre? Réponse en mars au plus tard. Je ne peux pas dire que je l'attends d'un cœur léger. Le rejet par la chambre flamande du Conseil d'État (juge et partie comme l'a fait observer Jean-François Goosse) d'un recours francophone contre la manifestation illégale circulaire Peeters, accorde, qu'on le veuille ou non, un point juridique aux Flamands dans leur recherche d'un territoire ciselé par des frontières d'État et purgé des minorités linguistiques. C'est d'un fâcheux augure pour les francophones de l'arrondissement BHV. Mais aussi pour ceux bien plus nombreux des communes limitrophes. Seront-ils défendus par nos grands partis dans l'ultime bras de fer?

Ne soyons pas trop sombres. Il faut se réjouir d'un grand changement dans le débat politique. L'idée de la sécession progresse dans les milieux qui pensent et elle commence à effleurer dans le discours de certains de ses plus vieux adversaires comme M. Moureaux. Elle percole dans le courrier des lecteurs des grands journaux, mais pas seulement là. Des journa-



listes y préparent le public sans subir les foudres de la censure. En applaudissant leur mérite, je voudrais épingler pour sa clarté synthétique ce qu'écrivait Marc Platel, auteur d'une *Communautaire Geschiedenis van België, van 1830 tot vandaag*, dans *Le Vif/L'Express* (24-30.12.04): "les germes de la division existent depuis 1830 parce qu'on a réuni artificiellement, au sein du même État, des peuples différents (...) Après cinq grandes réformes de l'État, derrière la façade, tous les étages s'écroulent". La conclusion est qu'il vaudrait mieux pour tout le monde sortir de ce monceau de ruines.

Qu'est-ce qu'il reste aux belgicains pour prêcher le contraire? Une fiction, la monarchie; une illusion mortifère, le multiculturalisme. Ils en font un cocktail qu'ils invitent à déguster par les peuples de la terre entière. Ce breuvage doit répandre une ivresse dans les brumes de laquelle la Belgique est contemplée comme un modèle de fusion des contraires. Le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht prête même au royaume une propriété toute spéciale: il serait un bienveillant protecteur des minorités! Les francophones de Fourn et de la périphérie bruxelloise savoureront la plaisanterie.

Le malaise général est si patent que ces fables sont débitées dans les plus solennelles occasions du royaume. Le roi et le chef du gouvernement nous ont offert en étrennes de Nouvel An un nouveau concert sur les vertus d'un multiculturalisme dont se détournent les pays voisins et, de toute évidence aussi, la Flandre. Il est à peine besoin de redire le danger de cette fragmentation sociétale qui installe dans nos villes un damier de ghettos souvent affrontés en chiens de faïence. Le refus obstiné de la laïcité accroît le péril. Hélas, il ne fait que se durcir: on va payer les imams, on célèbre à coups de liturgie juïque l'hommage aux victimes de la barbarie nazie et c'est à Saints-Michel-et-Gudule que l'on se recueille à la mémoire de celles du tsunami. Écrins respectables, au même titre que la libre pensée, du sens individuel des finalités dernières, les religions restent malheureusement en Belgique un rouage — grinçant — de l'appareil d'État. Par les temps qui courent, c'est plus que préoccupant.

Sous le coup de l'angoisse, le Premier ministre a brodé là-dessus en exhortant les Belges à "sortir de la tranchée" pour se donner des bisous de paix. On sortait plus souvent de la tranchée pour attaquer à la baïonnette, mais passons: M. Verhofstadt est tellement gentil! A voir cependant les choses d'un œil froid, il renforce ainsi l'impression qu'il n'a plus de vraies recettes de gouvernement et ses compatriotes ne lui enverront pas dire quand ils retourneront

aux urnes. Il est de fait que lui et son équipe n'ont apporté de solutions durables à rien et l'on ne s'étonne pas qu'ils veuillent refiler à l'Europe des responsabilités trop lourdes pour eux. Avec le recul, l'ahurissement grandit devant sa légèreté quand il promet de créer 200.000 emplois. Mais il en va ainsi de tous les "vrais problèmes" que les belgicains s'évertuent à dissocier de celui des nationalités. Ils en parlent d'abondance, ils n'en résolvent aucun. Nous ne devons compter que sur le hasard de la conjoncture pour nous apporter de bonnes nouvelles. Et ainsi en ira-t-il de l'Europe qu'il sont en train de bricoler.

Le dernier coup de clairon du Système sera peut-être la célébration du 175<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance. Revendiquons-le pour nous, car les Wallons et les Bruxellois y eurent une part décisive, au chant de La Marseillaise et dans l'espoir, vite déjoué par les grandes puissances, de la réunion à la France. Le drapeau de celle-ci ne fut-il pas le premier arboré sur l'Hôtel de Ville de la capitale et sur le Perron de Liège? Hélas, nos ancêtres n'eurent même pas satisfaction sur leur second choix: l'avènement d'un roi français sur le nouveau trône. Nous avons à supporter depuis la dynastie des Saxe-Cobourg-Gotha dont les rejetons actuels les plus en vue sont un monarque en proie à la permanente hilarité des simples et un prince héritier pas plus doué, mais gaffeusement tenté par le pouvoir personnel. Le pire est ailleurs. Il ne reste rien dans l'État belge du décalque français qu'il fut. Il ne tient plus guère que parce que la Flandre en fait le levier de la conquête de Bruxelles sans l'aimer plus pour cela. Elle ne veut pas s'associer aux festivités chez elle. Et nous, qu'allons-nous faire dans cette galère? Un enchaîné volontaire de la chipurme, le député FDF Eric Libert (un des zozos de son parti qui veulent annexer à Bruxelles la partie la plus riche du Brabant wallon), exhibe sa joue encore chaude de l'outrage fait à la *Belgijske*. Méritons-nous de tomber si bas dans la non-pensée?

Il paraît que l'on fêtera en même temps vingt-cinq ans de fédéralisme. Vingt-cinq? Il n'y eut en 1980 qu'une réforme constitutionnelle instaurant la régionalisation-bidon. La percée fédéraliste, une vraie, celle-là, n'eut lieu qu'en 1992 (1). Décidément, le régime belge balise sa route non seulement de mensonges, mais aussi d'erreurs grossières. Une chose lui survivra que l'on dit florissante dans nos lettres: le surréalisme.

(1) La Wallonie et Bruxelles devraient dire: merci, M. Spitaels. Mais apparemment, le temps du rétablissement des faits n'est pas encore venu.

P.-S.: Dans le n° 58 au dernier alinéa de la p. 17 de l'article *Frima*, il fallait lire *Sous* estimer au lieu de *mésestimer*



# Signe des temps qui changent!

Le 3 janvier dernier, le journal flamand *De Tijd* (1) a interrogé Claude Thayse, président du RWF-RBF, parti dont *"l'ambition est claire: préparer les francophones à la fin de la Belgique (... car) le gouffre entre les Flamands et les francophones s'accroît chaque jour un peu plus. Nous nous dirigeons vers une séparation à l'amiable"*.

Les revendications séparatistes du VB seront tôt ou tard reprises par les autres partis flamands. A cet égard, il est un signe qui ne trompe pas : *"les partis flamands ont envoyé leurs poids lourds au gouvernement flamand, alors que les francophones envoient les leurs au gouvernement fédéral"*.

Cl. Thayse a rappelé l'inefficacité des politiques francophones en matière d'enseignement, de culture et de lutte contre le chômage, domaines relevant de la Communauté française et des Régions bruxelloise et wallonne.

Et pourtant *"les partis francophones rejettent sur les Flamands la responsabilité de tout ce qui ne va pas en Wallonie (...)"*

*Non, a-t-il précisé, les Flamands ne sont pas nos ennemis (et) nous considérons leur désir d'accroissement de leur autonomie comme tout à fait légitime, aussi longtemps que cela se fait dans le strict respect des Droits de l'homme"*.

Mais, ont demandé Stefaan Huysebaert et Wim Vandevelden, vous n'envisagez pas la possibilité de l'indépendance de la Wallonie, voire de l'ensemble Wallonie-Bruxelles?

C'est *"une des possibilités pour l'après-Belgique, mais ce ne sera pas la bonne solution, car l'indépendance coûterait très cher aux Wallons"*, par exemple par une augmentation des impôts de 16 à 20 %. Ce n'est pas envisageable! Donc, pour le RWF-RBF, la solution passe par l'insertion *"dans un ensemble plus grand"* de même langue et de même culture. Serait-ce l'intérêt de la France? Pour Cl. Thayse, *"il n'existe pas*

*de pays qui ne souhaite grandir. Un plus grand pays signifie pour lui plus de poids dans l'UE. En outre, la France, élargie à la Wallonie, lui permettrait de se rapprocher des centres de décision européens, Bruxelles notamment, et d'avoir une plus longue frontière avec l'autre moteur de la construction européenne, l'Allemagne. Pour finir, il ne faudrait pas oublier que le savoir-faire wallon est largement reconnu en France. 40 % des sociétés wallonnes sont dans des mains françaises. Cela en dit long. Exemple récent, les calculs pour la construction du viaduc de Millau ont été effectués par un bureau d'étude wallon, basé à Liège"* (2).

Mais les politiciens wallons ne regardent pas tous vers la France? Ils sont même d'ardents défenseurs de la Belgique et de sa monarchie.

*"Ils se sont tus jusqu'à présent, mais la Wallonie n'a pas de tradition royaliste mais bien républicaine. Ce n'est pas la Wallonie qui est royaliste, mais bien la bourgeoisie francophone de Wallonie — de Flandre aussi d'ailleurs !"*

Et Bruxelles, que gagnerait-elle à se réunir à la France?

*"Les Bruxellois choisiront eux-mêmes leur destinée le moment venu. Mais nous sommes persuadés que Bruxelles a tout à gagner d'une réunion à la France, même si cette idée est encore peu populaire. Faire de Bruxelles un district européen serait une erreur. L'UE n'est pas un État et ne peut donc pas administrer un territoire. De plus, l'administration de la ville par l'Union entraînerait inévitablement son anglicisation rapide"*.

D'autre part, *"une petite Belgique continuée"* encore centrée sur Bruxelles ne ferait que prolonger le mal belge (clientélisme, bureaucratie, saupoudrage des subventions).

Le centralisme n'est-il pas aussi présent en France?

*"Le centralisme parisien n'est plus. Les régions de France ont acquis ces dernières années un très large niveau d'autonomie mais sans sacrifier à l'idéal républicain d'Égalité (entre régions notamment). L'État central investit massivement dans les régions en difficultés pour amener ces dernières au niveau du reste du pays. A titre d'exemple: la Bretagne, le Nord — Pas-de-Calais, la Lorraine. Même le Louvre est à présent régionalisé et ouvre un musée à Lens."*

Reste le problème de la dette!

*"C'est vrai. Mais il n'y a aucune raison de craindre cette discussion. Lorsque nous avons pris congé des Hollandais, neuf ans ont suffi pour mettre tout le monde d'accord sur le sujet."*

Quelles sont les couleurs du RWF?

*"Bleu, blanc, rouge. Ce n'est pas difficile (en français dans le texte)"*

(1) Ndlr: nous remercions vivement Benoît Oleffe qui a traduit cette interview.

(2) Sur Millau, voir notre dossier (par Pierre Méliot) dans notre n° 52, janvier 2004, encore disponible.

(3) A signaler encore la carte blanche de Cl. Thayse parue dans *Le Soir* (02.02.05) sous le titre *"L'heure décisive approche pour les Bruxellois"*.

# Illusionnisme: "c'est du belge"

Marc DE MIDDELEER, docteur en droit, UCL

## 1830 est loin et l'Histoire évolue à grands pas

L'ère postmoderne nous détermine: efforts d'intégration européenne, mondialisation et, par effet second, affirmation et choc des identités nationales et culturelles. La globalisation et la technologie n'éteindront pas les passions humaines ni l'Histoire. Au regard de l'Union européenne et d'un "village planétaire" engagé dans le processus d'harmonisation, d'intégration, d'échanges plus libres et, idéalement, de réduction des disparités socio-économiques régionales, l'entité Belgique fait figure de bien curieuse collectivité. Sac d'embrouilles caractérisé, n'est-elle pas devenue anachronique de par sa constitution intrinsèquement communautariste et dualiste et sa dynamique interne conflictuelle et scissionniste?

## Une loyauté déstructurante

Dans le cadre politico-diplomatique de l'Europe élargie aux républiques slovène, slovaque, chypriote et autres, la question est d'autant plus pertinente que les autorités se plaisent à ériger le petit royaume fracturé en un modèle institutionnel *nec plus ultra*, un prototype pour l'UE: le fédéralisme de déstructuration (en traduction officielle: "fédéralisme d'union").

Voici, en effet, la Belgique, complexe binational formé de deux ailes, la wallonne et la flamande. Moins il y aura de direction centrale, de normes et d'activités communes, d'égalités de droits, de synergie et de solidarité entre les résidents des deux ailes, de transferts financiers d'entraide entre eux, mieux cela vaudra. Après tout — c'est l'objectif proclamé — chaque Communauté devra accepter de vivre repliée dans son enceinte et surtout suivant ses moyens. Les quelques pièces de l'hinterland bruxellois où des Belges parlant français ont l'outrecui-

dance de vouloir vivre — comme la Charte fondamentale les y autorise — devront être libérées de cette occupation étrangère et malsaine. La Flandre nationale s'occupe de Bruxelles en parallèle, de l'intérieur et de l'extérieur. Une "Conférence interministérielle" a été mobilisée à cet effet; les principes et les résolutions du Conseil de l'Europe à ce propos, la Belgique modèle s'en bat l'œil. Le Conseil d'État dans sa version flamande aussi. Curieux État de droit, et parmi les fondateurs de l'Europe!

Oublions le passé. La maison belge a été conçue, édifiée et ses infrastructures communes financées pendant 130 ans principalement par les Wallons et les Bruxellois. La mise en valeur industrielle et agricole du Congo est aussi à l'actif de cette "Belgique francophone".

Depuis les années '60, les investisseurs privés et institutionnels, favorisés de surcroît par les majorités politiques forcément flamandes (la loi du nombre), ont recasé leurs capitaux ou se sont placés en Flandre après l'épuisement des ressources naturelles wallonnes, le retrait d'Afrique et l'encaissement des dividendes; il faut claquemurer le magot, assurer l'ancrage flamand. Scindons la sécurité sociale et le système fiscal "fédéral belge"; le Pays flamand pourra ainsi habilement gonfler son magot par un dumping social et fiscal progressif. Le "Forum institutionnel" est ouvert à ces fins, autre fer au feu. Qui parle de nation historique, de moralité sociale, de patriotisme belge, valeurs ringardes?

La *Propaganda Abteilung*, Dieu merci, s'est montrée efficace; elle contamine jusqu'aux milieux bourgeois wallons et bruxellois: les Wallons, confrontés, certes, à des zones désertées par le capital et à la pénurie conséquente d'offres d'emploi, ne sont-ils pas, par leurs gènes et leur culture, des

Latins paresseux, des profiteurs, des hâbleurs, des "socialistes", bref, un fardeau? Sans doute gentils, accueillants, généreux, ingénieux, mais trop peu animés par le culte de l'Argent et du paraître. Décidément, Wallons et Flamands ne partagent pas les mêmes valeurs humaines. Toutefois, il est politiquement malvenu de le relever pour ne pas troubler la remarquable "union belge", celle-là même qui se vérifie de plus en plus, de mois en mois.

Après tout, les réussites d'entreprises wallonnes en chimie, biotechnologies, énergie, informatique, télécommunications, aéronautique, ingénierie (Greisch et le viaduc de Millau, par exemple) ne sont-elles pas "belges" et jamais wallonnes? Au contraire des réalisations en Flandre qui, elles sont bel et bien "flamandes", déclarées et promues comme telles: *vlaams, vlaamse kampioenen, vlaamse technologie*, etc.

## Un référendum à double sens

Les programmes, attitudes, actions et discours en sens opposés de part et d'autre de la frontière linguistique doublée d'une barrière politico-administrative (voire de teneur raciste en Flandre où le *Vlaams Belang* aux sympathies néonazies jouit d'une assise électorale et d'une vigueur croissantes) démontrent l'inanité d'un tel référendum dès lors que la Belgique ainsi sommairement plébiscitée serait différente dans l'esprit de chaque Communauté, française et flamande. L'eau et le feu: séparation/confédération pour la Flandre; fédération intégratrice pour la Wallonie et Bruxelles. Structure, mécanisme et état d'esprit inconciliables qui privent l'État résiduel de raison d'être.

La question de l'attachement à cette Belgique résiduelle mériterait un examen sociologique et politique approfondi afin de mettre au jour les motivations et les objectifs respectifs sous-jacents.

**Du côté francophone**, cet attachement peut se comprendre car l'État belge fut historiquement "son enfant". Sur le plan matériel, il s'agit aujourd'hui de préserver la solidarité sociale et financière avec la Flandre plus prospère, et d'assurer aux "élites" francophones leurs statuts et leurs titres "nationaux" et leurs réseaux d'influence sur l'ensemble d'un petit territoire belge. Qui parle de Wallonie et du sort du peuple wallon? Personne, ce serait mesquin.

La bonne marche des affaires et des intérêts financiers croisés incline du Nord au Sud à préférer un statu quo, fût-il de façade: la stabilité d'un décor "belge" rassure du point de vue spéculatif.

**Du côté flamand**, la motivation en faveur d'une survivance du royaume, cependant aux conditions pressantes des gouvernement et parlement flamands, est tout à fait différente. Elle avait été déjà bien analysée dans le **Rapport Coudenberg**, étude réputée de 1987 sur *"le double problème auquel la Belgique est confrontée: d'une part, celui de son existence rarement aussi gravement menacée; d'autre part, celui de l'adaptation des institutions aux défis d'un monde qui se transforme rapidement et en profondeur."*

On y lisait ceci: "A côté du groupe nationaliste qui rêve d'une Flandre indépendante ou du groupe de confédéralistes, la grande majorité des Flamands estime toutefois qu'un modèle fédéral est préférable au séparatisme, et ce pour les raisons suivantes:

1. Le problème de Bruxelles. En cas de séparation, il y a, en effet, beaucoup de chances pour que Bruxelles se sépare de la Flandre afin de se doter d'un statut international autonome propre. Des communes de la périphérie bruxelloise ou des quartiers de ces communes, avec l'appui des médias internationaux, pourraient aussi se détacher de la Flandre, après des élections ou des référendums organisés sous contrôle international.

2. Après séparation, il ne faut pas s'attendre à des marques de bonne volonté ou de solidarité de

la part des voisins du sud pour la promotion de produits flamands à Bruxelles et en Wallonie.

3. Dans l'hypothèse d'un séparatisme, la Wallonie serait sans doute vite annexée par la France, pas nécessairement comme partie intégrante. L'histoire a appris à la Flandre qu'elle n'a aucun intérêt à laisser avancer la frontière française jusqu'à Bruxelles". D'où ses actions et sa propagande sournoisement antifrançaises.

L'intérêt des Wallons, minorisés en fédéralisme de confrontation, n'est évidemment pas celui de la Flandre et, à force de courir candide ment derrière celle-ci, leur avenir, hélas!, ne suivra pas leur "contrat" du même nom.

### L'Europe échappatoire

Devant reconnaître que l'État Belge divisé perd rapidement substance, cohésion, moyens et pouvoir d'agir, trop de Wallons et de Bruxellois, faute d'arguments concrets, excipent de l'Europe pour justifier inconditionnellement le royaume. Si le nationalisme français, ou anglais, ou allemand, n'est pas bon pour fédérer l'Europe, pensent-ils, le nationalisme belge échappe bien sûr à cette tare, "la création d'une nation belge ne s'étant finalement jamais concrétisée" (Rapport Coudenberg).

C'est le recours à "l'Europe, alibi pour l'inaction" dénoncé par le même Groupe: "Si nous voulons parler "futur", l'objectif Europe est évidemment prioritaire (...) Certains ont fait accréditer l'idée que l'Europe fédérale pourrait devenir l'arbitre de nos conflits communautaires et que les régions deviendraient automatiquement les composantes de l'Europe des Régions. L'unité européenne rendrait l'unité belge superflue. Le raisonnement est erroné et dangereux. D'abord parce que l'Europe unie et fédérale n'est pas pour demain (...) Il n'est pas non plus certain que l'hypothèse d'une Europe des Régions se réalisera un jour. (...) On ne voit pas encore la France ou le Royaume-Uni se dissoudre pour faire place à une Europe des Régions! (...) Si, comme il faut l'espé-

rer, la morphologie géographique et institutionnelle de cette Europe résulte d'un choix démocratique des populations intéressées, (ndlr: notamment pour l'incorporation ou non de la Turquie), il n'est pas impossible de concevoir que certains regroupements naturels s'opèrent, défiant les frontières étatiques actuelles. (...) L'Europe ne peut servir d'échappatoire ou de prétexte à l'inaction".

Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, rappelle très justement la nature de l'UE: "Le projet de Traité constitutionnel est la manifestation claire que l'on ne construit pas une Europe supranationale, mais une Europe des nations représentée par les États et les institutions qui les composent" (Le Monde, 07.01.05).

Et pourtant, nombre de Wallons, engoncés dans la culotte trouée "belge", ne peuvent nier la franche volonté de la Flandre de ne plus cracher au bassin. Ils espèrent encore trouver leur salut dans "l'Europe sociale", sans vouloir faire l'effort de changer de nippes nationales. Quant aux Bruxellois, les achètera-t-on afin qu'ils rejoignent la Flandre?

Philippe Pochet, directeur de l'Observatoire social européen à Bruxelles, réussira-t-il à leur ouvrir les yeux? Questionné par *La Libre* (06.01.05), il observe: "Objectivement, peu de choses se font (...) On a quasi pâti d'une définition faible de l'Europe sociale (...). La social-démocratie, qui aurait dû être la plus dynamique, celle des pays scandinaves, a été extrêmement réticente à essayer d'eupéaniser les questions sociales." Et il précise pour l'avenir: "Le problème avec l'élargissement de l'UE, c'est qu'on a complètement raté le débat préalable. On a dit que tout allait bien se passer, comme avec l'Espagne et le Portugal, mais ce qu'on n'a pas dit, c'est qu'on avait doublé les fonds structurels pour ces deux pays et que leurs gouvernements progressifs avaient amélioré la protection sociale. Maintenant, on est dans une situation tout à fait différente, avec les Quinze qui ne comptent pas payer trop et qui

*ferment leur marché (...) et avec des pays adhérents auxquels il reste la migration illégale et le dumping social et fiscal pour attirer les investissements... On sent que la solidarité diminue.*

Et les Wallons oublieraient-ils — au contraire des Flamands — que la politique sociale, la cohésion économique, sociale et territoriale, la recherche et le développement restent du domaine des compétences partagées avec les États membres qui gardent le pouvoir de légiférer?

Pas d'échappatoire, retour à l'affrontement avec la Flandre nationaliste xénophobe et allergique aux Wallons et francophones! Cette Flandre qui, poussée par

les succès électoraux croissants du *Vlaams Blok-Belang* et de ses alliés nichés dans les autres partis — facteur que voulaient ignorer nos "conciliateurs ingénus" — instrumentalise le royaume à son service exclusif.

### Le décor royal

'C'est du belge': la RTBF, de façon très révélatrice, se joint à la presse pour développer le battage médiatique autour du clan royal des Saxe-Cobourg-Gotha. A vacuité nationale, décor royal. En Belgique française, on entretient sans courage l'illusion. Cela permet aux Flamands de poursuivre leurs œuvres de détricotage et

de vassalisation, sans heurts, par étapes. Toutes les formations politiques flamandes optent résolument pour un "confédéralisme à deux États" vidant définitivement le royaume de sa substance.

Alain Eraly, professeur à l'ULB:

*"Les parents de 2030, se promenant sur le littoral flamand, susciteront l'incrédulité de leurs enfants en racontant avec une pointe de nostalgie: "Ici, quand j'étais jeune, c'était la Belgique. La Belgique, à mon époque, allait jusqu'à la mer" (Vers l'Avenir, 04.01.05).*

Serait-ce trop demander à nos élus d'avoir le courage de la lucidité?



### Vive les Flamands !

Les articles du bulletin W-F sont souvent connotés d'hostilité, voire de rancœur, envers la Flandre, les mouvements flamands, voire les Flamands eux-mêmes. Quelle erreur!

Nos « voisins du nord » ne sont-ils pas, en Belgique, non pas nos meilleurs, mais nos seuls alliés?

Avons-nous, en Wallonie, hormis un sympathique parti ultra-minoritaire dont l'avenir est plutôt incertain, une seule formation politique disposée à seulement envisager la disparition de l'État belge?

Avons-nous encore, dans les partis dits traditionnels — mais de quelle tradition s'agit-il? —, un seul mandataire significatif qui oserait se déclarer républicain?

Quels sont le poids et l'audience, « au sud de la Belgique », des indépendantistes wallons, et quelles sont leurs chances de réussite comparées à celles des Flamands, unanimes dans leur bloc nationaliste?

Bien sûr, enlgué qu'il est dans le piège du *Vlaams B*, le monde politique flamand devient pour nous de moins en moins fréquentable. Souhaitons que ce ne devienne jamais notre problème!

Et le projet de nation flamande indépendante est parfaitement viable, ce que n'est pas une hypothétique nation wallonne ou wallon-bruxelloise tout aussi artificielle que la nation belge fabriquée au XIXe siècle.

Toutefois, il persiste dans le mouvement flamand, tout nationaliste et séparatiste qu'il soit, l'idée sournoise que la Belgique pourrait tout à fait continuer d'exister, pourvu qu'elle le fasse aux conditions et selon les règles très démocratiquement dictées par la majorité ... flamande.

Ces règles et conditions, distillées dans chaque épisode de crise communautaire, seront-elles le prix que les partis francophones (puisqu'il n'en existe pas de wallons) accepteront de payer pour maintenir un État qui, devenu confédéral, dispensera la moitié forte du pays de toute solidarité avec sa région sinistrée?

De contrat en contrat, d'avenir, stratégique ou autres, la Wallonie pratique frénétiquement la méthode Coué; par exemple, elle vient de se réjouir franchement de

la création de 1242 emplois en un an de fonctionnement de l'OFI (?), évitant toutefois de se rappeler que, dans le même temps, le chômage s'y est encore accru et reste désespérément accroché dans les 20 %, voire 30, dans les bassins les plus touchés. A cette allure vertigineuse, nous en avons pour quelque 80 ans...

Quelques brillantes réussites ponctuelles (EVS, Greisch-Millau,...) ne changent pas grand-chose à ce paysage désolé, sinon que leur rareté même prouve que ce qui manque à la Wallonie, ce ne sont ni les hommes ni les savoirs, mais un environnement, une structure et des moyens de soutenir et stimuler ces talents. Notamment, en instruisant convenablement sa jeunesse, ce qu'elle ne fait visiblement pas dans le cadre actuel de la Communauté « française ».

Bref, le salut de la Wallonie réside dans le plein succès du séparatisme flamand, pour autant qu'il finisse par renoncer à héberger dans son Grand Hôtel de Belgique, des Wallons décidément irrécupérables. Ce à quoi nous ne pouvons que les encourager.

Vivent donc la Flandre et les Flamands!

**Dr Michel LEMMENS**  
Liège, le 23 janvier 2005

Le 21 juin 2004 à Strasbourg, le *Frenchman* Jean-Claude Trichet soulevait les protestations de ses compatriotes élus au Parlement européen en prenant la parole ... en anglais, langue unique de la BCE installée à Francfort.

Notre homme vient encore de se distinguer, cette fois dans le domaine qui est le sien: celui de la finance. Merci à Marianne d'avoir épinglé les petits jeux de *Mister John C. Trichett*, grand argentier (sans contrôle) de l'Europe.

## Trichet confond la BCE et le casino de Las Vegas

Comme on le sait, la Banque centrale européenne (BCE) ne lésine pas sur les leçons de rigueur dans l'exercice de la gestion. A la moindre incartade financière, les Etats de l'Union européenne se voient rappeler à l'ordre des « fondamentaux », comme on dit chez ces gens-là. Cette fois, c'est la BCE qui est prise la main dans le sac. En 2004, les pertes de l'institution présidée par Jean-Claude Trichet devaient dépasser le milliard d'euros, soit deux fois plus qu'en 2003. Pourquoi cette débâcle financière ? Parce que les réserves de change de la BCE ont été placées essentiellement en dollars, et que la monnaie américaine plonge. La BCE a joué au petit spéculateur en chambre, a parié sur le dollar fort et a perdu. En somme, Jean-Claude Trichet, grand prêtre de l'orthodoxie, a pris Francfort, où siège la BCE, pour le casino de Las Vegas ■ J.D.

## Faut-il adopter le projet de cette constitution européenne ?

Le moment est historique, nous assure-t-on ! En se dotant d'une Constitution, l'Europe va réaliser une avancée sans précédent. Jamais question n'avait autant capté l'attention de l'opinion publique. Mais jamais débat n'aura autant donné l'impression d'être éludé ! En effet, un *lobbying* intense s'organise en faveur de l'adoption du projet présenté comme une occasion exceptionnelle et unique qu'il serait criminel de refuser.

Dans ce contexte tranché, les partisans du non ne seraient que d'irréductibles souverainistes, négateurs de l'Europe.

L'Europe devient une réalité; la plupart des citoyens en sont convaincus. L'intégration est nécessaire et le principe de l'adoption d'une constitution semble donc aller de soi. Est-ce toutefois une raison pour évacuer purement et simplement tout débat sur le projet proposé ? Répondre par un oui ou par un non, sans autre forme de procès, ressemble fort à un truisme. Là n'est pas le véritable enjeu. En fait, il est temps de se rendre compte que la période héroïque des pionniers, celle de la promotion de la paix en Europe par le biais de l'intégration économique, voulue par les Schumann, Monnet et autres De Gasperi, est révolue. Dans les années '50, l'économie ne prenait pas la place qu'elle prend aujourd'hui dans la vie des citoyens, les rapports économiques mondiaux étaient autres.

Et c'est précisément la question de ces nouveaux rapports — dont l'Union européenne est un acteur essentiel — et de leur impact sur la vie quotidienne et sociale des ci-

toyens qui oblige à réfléchir sur l'intégration européenne, d'ailleurs souhaitée par la majorité des citoyens. Les enjeux majeurs ne seraient-ils pas plutôt politiques, culturels et sociaux ? Ce sont bien les véritables termes d'un débat authentiquement démocratique. Telles devraient être les véritables réponses aux attentes des citoyens sur l'avenir de l'Europe.

Les partisans de l'adoption du projet soutiennent que la méthode d'intégration suivie jusqu'à présent, a fait ses preuves, que le travail de clarification et de synthèse effectué et proposé par le nouveau traité, est remarquable, que l'amorce d'une Europe sociale et citoyenne y est incluse. D'autres prétendent qu'une Europe sociale et citoyenne existe déjà dans les meilleures législations nationales.

Dès lors, pourquoi vouloir négocier le plus petit dénominateur commun d'un traité dont la filiation néolibérale est évidente ? Par ailleurs, les procédures de révision prévues sont si lourdes qu'il est illusoire d'obtenir un accord de toutes les parties sur une ample réforme sociale. Ce projet constitue donc un net recul par rapport à nombre de législations sociales nationales. En outre, le poids de la Commission dans les rapports économiques mondiaux est tel que le dogme néolibéral qui l'anime constitue une réelle menace pour l'existence des services publics ainsi que pour le développement d'un commerce équitable avec les pays émergents, deux domaines qu'une majorité d'Européens tiennent pourtant à cœur.

Il est donc urgent de réfléchir au contrôle démocratique de la Commission et de définir son rôle exact dans une constitution. Une autre constitution.

Marc PHILIPPE

## BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

**Diversité culturelle (\*)**

Pierre BERTRAND, sénateur honoraire

L'expression "diversité culturelle" a supplanté désormais celle "d'exception culturelle" dont la résonance a été jugée d'une part trop exclusivement défensive, et d'autre part, mal adaptée à la réalité des problèmes posés, notamment par la mondialisation.

Le besoin de protéger son originalité culturelle remonte, dans ses premières manifestations, à 1920. A cette époque, l'Allemagne décide d'adopter des quotas cinématographiques pour se défendre contre l'emprise du cinéma américain. En 1927, le Royaume-Uni et l'Italie adoptent des mesures similaires. Il faut attendre les années 1990 pour que cette question préoccupe enfin nombre d'États, à l'occasion de la négociation des accords du GATT (Commerce et accords douaniers mondiaux) impliquant 117 pays. Les pourparlers aboutissent en 1994 à la création d'une nouvelle Organisation mondiale du Commerce (OMC), qui se substitue au GATT.

Sur une initiative française, l'exclusion des biens culturels du contenu de ces accords est revendiquée par les douze membres de l'Union européenne d'alors, à qui se joignent les 47 États et gouvernements adhérant à la Francophonie. Le 5e Sommet de Maurice en 1993 avait adopté une motion en ce sens. Le poids cumulé de l'Europe unie et de toute la Francophonie emporte l'approbation du principe affirmant que "les créations de l'esprit ne sont pas des marchandises". L'identité des nations est reconnue en ce domaine, malgré l'hostilité ouverte des États-Unis qui jugent inacceptable cet obstacle au libre jeu des lois du marché... qu'ils contrôlent! Les États pourront donc, nonobstant le frein américain, subventionner leurs productions culturelles, adopter une législation spécifique protégeant leurs créations, ou encore passer des accords de cette nature avec d'autres pays.

En avril 1999, les États et gouvernements membres de la Francophonie, réunis à Monaco, confirment "l'importance de la diversité linguistique et culturelle face aux défis de la mondialisation". Le 8e Sommet de Moncton, en septembre 1999, rappelle que "les biens culturels ne sont en aucun cas réductibles à leur seule dimension économique". Dans la foulée, en octobre 1999, l'Union européenne enjoint à sa Commission de veiller à préserver la diversité culturelle des États membres, lors des réunions de l'OMC à Seattle (USA) prévues en fin d'année. La position commune de l'Europe unie et de la Francophonie se voit donc à nouveau confirmée.

La 3e Conférence des ministres francophones de la culture, réunie à Cotonou en juin 2001, se fixe pour but de renforcer la défense de la diversité culturelle. Il s'agit surtout d'harmoniser efficacement la position des États membres de la Francophonie (\*\*) en vue de la réunion de l'OMC en novembre 2001 au Qatar, face à une détermination américaine contraire qui ne désarme pas, renforcée par le Japon et la Hollande. D'autres instances francophones appuient l'objectif commun, notamment l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en juillet 2001 à Québec. Deux grandes organisations internationales abondent dans le même sens. Ainsi, le 2 novembre 2001, la 31e Conférence de l'UNESCO approuve une déclaration universelle favorable à la diversité culturelle. La 49e session de la Commission des Droits de l'Homme à l'ONU adopte le 22 avril 2002 une résolution soulignant "l'importance de la promotion des droits culturels de chacun, et du respect des différentes identités culturelles". Cette position humaniste est saluée par le Sommet francophone de Beyrouth en octobre 2002.

Ces revendications ne sont pas seulement affectives ou intellectuelles: en valeur, la part mondiale des produits culturels dépasse 20% du total des marchandises, excédant les 1000 milliards de dollars américains. Les pays francophones représentent quelque 6% de ces échanges. Le poids des Francophones dans le commerce culturel universel est donc sensible: par exemple, ils consomment 14,5% des importations mondiales de films, et 24% de livres.

A l'exemple de l'Union européenne et de la Francophonie unanime, d'autres États se sont associés à la croisade en faveur de la diversité culturelle: l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, le Pérou, l'Uruguay, la Chine, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, l'Australie. En octobre 2005, l'UNESCO déposera un projet de convention sur "la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques". Comment ne pas se féliciter du bon travail initié conjointement par la France et par la Francophonie, et de l'effet boule de neige provoqué mondialement au cours des 10 ans écoulés? Encore faut-il savoir...

(\*) Source: La Francophonie dans le monde, 2002-2003. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.

(\*\*) A ce jour, 39 pays de la Francophonie sont membres de l'OMC, 7 y ont le statut d'observateur, et 5 en sont absents (Centre-Afrique, Comores, Guinée équatoriale, Laos et Macédoine).



# 175 ans, 175 témoins...

Pierre MÉLOT

En ce début 2005 (année que les autorités politiques nous promettent riche en commémorations institutionnelles rassurantes), le journal *LE SOIR* s'est amusé à sonder *sans valeur de sondage* (!?) ce qu'il nomme *la Belgique d'aujourd'hui et de demain*. Il s'agirait d'un *exercice résolument ludique*. Sur la base d'une sélection de *concitoyens qui incarnent, à leur façon, toutes les franges de la société belge*, la rédaction du *SOIR* a retenu 175 "témoins" — un(e) Belge par année d'existence de la Belgique — auxquels elle a posé les trois questions suivantes:

1. Dans quelles circonstances vous êtes-vous senti ou vous sentez-vous belge?
2. La Belgique, stop ou encore? Et pourquoi?
3. Quel vœu formulez-vous pour la Belgique?

Si ce *coup de sonde*, nous préviennent les journalistes, *n'a pas valeur de sondage*, quelle peut bien être alors la valeur de ce curieux *exercice*? Histoire de nous amuser un peu nous aussi, nous allons essayer de répondre à cette interrogation en sondant, à notre tour, le *coup de sonde* et... le sondeur. Il n'est pas impossible qu'au bout de notre investigation, ce — comment dire? — divertissement journalistique apparaisse pour ce qu'il est réellement: mais chut! Attendons la fin pour nous prononcer. Et puisque cette espèce de sondage *n'est pas sans enseignement*, mettons-nous sans tarder à l'écoute de son précieux contenu. Un peu à la manière d'un institut de sondage.

Pour commencer, à qui ces trois questions ont-elles été posées? Témoins masculins: 149  
Témoins féminins: 26  
Effectivement, la rédaction du

*SOIR* n'a pas cherché à respecter les équilibres, même fondamentaux. L'arithmétique du *SOIR* serrerait-elle de plus près la réalité linguistique?

Témoins francophones: 151  
Témoins néerlandophones: 23  
Témoins germanophones: 1  
Manifestement, la tendance lourde au déséquilibre se confirme.

Poursuivons par la ventilation des témoins entre les professions représentées, les regroupements proposés s'efforçant — par simplification — de faire apparaître des "familles professionnelles". (N. B.: vu le caractère évasif de certaines réponses et le chevauchement entre catégories professionnelles, il n'est pas possible d'aboutir à un recensement précis).

1. Gens des médias et du spectacle: 66
2. Politiques et syndicalistes: 43
3. Juristes, économistes, historiens, philosophes: 16
4. Sportifs: 14
5. Artistes, architectes: 13
6. Entrepreneurs: 11
7. Haute fonction publique: 6
8. Enseignement supérieur: 6
9. Scientifiques: 3
10. Médecins: 1
11. Princes: 1
12. Entarteurs: 1

Quid d'autres catégories socio-professionnelles: ouvriers, employés, commerçants, enseignants, militaires, ecclésiastiques, sans-emploi, retraités, mineurs d'âge, détenus? Pourquoi laisser ces millions de Belges sur le côté? N'auraient-ils pas, eux aussi, le droit de "jouer" avec les heureux élus? D'autant que les sondeurs du *SOIR* nous assurent avoir *tendu l'oreille à toutes* (ndlr: C'est nous qui soulignons.) *les franges de la société belge*... Il est vrai qu'il ne s'agit pas tout à fait d'un sondage

mais d'un *exercice ludique*, d'un simple amusement de journalistes. Amusement qui s'étend — s'étale — tout de même sur 22 pages de l'édition du 3 janvier... Qu'est-ce qu'on a dû se marrer dans la salle de rédaction du *SOIR*? Tant mieux pour eux. Pour notre part, nous ne ferons pas d'autres commentaires sur la sélection des témoins. Chacun appréciera.

Les acteurs du *coup de sonde ludique* ayant été inventoriés, voyons maintenant leurs réponses.

## 1. Dans quelles circonstances vous êtes-vous senti ou vous sentez-vous belge?

1. Selon les circonstances: 65
2. A l'étranger: 53
3. En permanence: 37
4. En Belgique: 6
5. Rarement ou jamais: 6
6. Sans avis: 5
7. Sentiment flamand: 2

Première constatation: les témoins interrogés se sentent **plus** belges à l'étranger (53) qu'en Belgique (6). Ce qui peut s'expliquer quand on est loin de chez soi, privé de ses repères habituels. Si l'on prend ces résultats par l'autre bout, on observe que les témoins se sentent forcément **moins** belges en Belgique qu'à l'étranger. Ce qui n'est pas la même chose... Chez certains d'entre eux, on constate que la vie quotidienne au pays, faite de tracasseries intercommunautaires incessantes et d'incertitudes politiques existentielles, ne renforce pas le sentiment d'appartenance à une seule et même nationalité.

Seconde constatation: les témoins se sentent **plus souvent** belges dans certaines circonstances — occasionnelles ou personnelles — (65) qu'en permanence



(37). Sans s'en rendre compte, ils avoueraient ainsi nourrir des sentiments pro-belges "à géométrie variable".

## II. La Belgique, stop ou encore ? Et pourquoi ?

1. Encore: 125
2. Sans avis: 20
3. Encore, sous condition: 15
4. Stop: 5
5. Autonomie, séparatisme: 4
6. Plus d'Europe: 2
7. Référendum: 3
8. République: 2

Nous entrons ici dans le vif du sujet, le cœur du *coup de sonde*. Comme attendu par les journalistes du *SOIR*, les partisans du maintien de la Belgique (Encore: 125. Encore, sous condition: 15) constituent l'écrasante majorité des témoins. Pour les sondeurs, *l'exercice ludique* est donc réussi. "On vous l'avait bien dit", semblent jubiler les journalistes du bout de leurs stylos, eux qui concluent par ces mots triomphants: *L'année 2005 ne fait que commencer. Alors: bon anniversaire, Belgique!* Sous-entendu: que l'opposition à la survie de l'État fédéral retourne à ses chimères et laisse la Belgique vivre sa vie, comme avant! Oui mais, il y a les Flamands... Qui se demandent, comme Eric Donckier, malicieux, dans *Het Belang van Limburg*: *Va-t-on fêter cette année 175 ans de Belgique et 25 ans de fédéralisme? Peut-être. Pas sûr.*

## III. Quel vœu formulez-vous pour la Belgique?

Si, pour les deux premières questions — assez générales —, les témoins fournissent des réponses se tenant dans une fourchette raisonnable, par contre pour la troisième — plus concrète —, on assiste à une atomisation de vœux, désirs, objectifs qui laisse pantois et... perplexe sur le sort à réserver à la Belgique. La quadrature du cercle! Ici encore,

nous avons essayé de mettre un peu d'ordre dans cette déferlante de propositions.

1. Vœux (pieux, type Nouvel An): santé, bonheur, paix, pas de désastres.

2. Souhaits (vertueux) d'ordre général: tolérance, ouverture, réalisme, constructivité, intelligence, efficacité, grandeur, compréhension, fierté, humilité, acceptation de l'autre, bons sens, bonne volonté, sagesse, vision à long terme, autodérision, réconciliation, débats, dialogue.

3. Souhaits d'ordre civique et humanitaire (déjà plus précis): liberté, égalité, fraternité, solidarité, diversité, laïcité, droits de l'homme, pluralisme, multiculturalisme, respect mutuel intercommunautaire, négociations pacifiques.

4. Souhaits d'ordre économique (plus difficiles à concrétiser): prospérité, concertation sociale, compétitivité, santé économique, plus d'emplois, meilleure image de marque.

5. Souhaits d'ordre politique (ça se corse !): démocratie, diversité culturelle, bilinguisme, plurilinguisme, dignité et rigueur des politiciens, sécurité sociale, culture, moins d'extrême droite, pas de Vlaams Belang, valeur d'exemple pour l'étranger.

6. Souhaits d'ordre institutionnel (le terrain est miné): fédéralisme mature, monarchie solide, république, séparatisme, moins d'autonomie, solidarité francophone, solidarité Nord/Sud, synthèse Nord/Sud, fin digne pour la Belgique, mixité politique, équilibre institutionnel, abolition de l'État.

7. Souhaits individuels (ouf, la

pression retombe!): succès sportifs, reconnaissance des artistes et des architectes, plus d'expertise scientifique des décisions politiques, tsunami sur le quartier européen de Bruxelles, révolution orgiaque.

On s'en doutait, même en l'absence de sondage: cette litane de souhaits dégouline de bons sentiments. Mais le point 5 et, surtout, le point 6 sont là pour rappeler à notre personnel politique qu'il ne sera pas simple d'accorder des points de vue aussi contrastés.

Que penser de ce *coup de sonde*? Faire d'une mini-enquête un *exercice ludique*? Soit. Après tout, pourquoi ne pas voir les choses complexes sous l'angle léger du jeu plutôt que les considérer dans la gravité et l'ennui? C'est sans doute une bonne manière d'y intéresser le lecteur. A condition d'avoir en même temps le souci d'informer correctement.

\* \* \*

Pour conclure, revenons à la phrase annonciatrice laissée en suspens au début de cet article. Le moment est venu puisque le lecteur s'est maintenant fait une idée personnelle de la *valeur* — de l'intention? — de ce *coup de sonde*. Cette phrase interrompue, qui reflète notre avis personnel sur ce *coup de sonde* (sur ce coup tout court), la voici: il n'est pas impossible que ce "divertissement journalistique" apparaisse pour ce qu'il est réellement: l'aveu implicite mais éclatant du parti pris belge d'un quotidien qui se pique d'être au-dessus de la mêlée et la tentative, sous le couvert du jeu, de peser sur l'opinion en cette période critique de l'existence du pays. Comme toujours à l'égard des médias, prudence, prudence!

## Postlude

Ainsi donc, de l'aveu même de la rédaction du *SOIR*, ce coup de sonde ne doit être considéré que comme un exercice ludique? Fort bien. Dans ce cas, jouons le jeu jusqu'au bout. Pour le plus grand plaisir et l'édification de nos lecteurs. Et offrons-leur un florilège des réponses les plus inattendues, les plus originales ou les plus franchement... cocasses.

**Question 1: Dans quelles circonstances vous êtes-vous senti ou vous sentez-vous belge?**

**Joël Claisse** (architecte): *Je me sens belge tous les jours. J'aurais même voulu être roi, mais sans renverser la monarchie.*

**Stéphane De Groodt**

(comédien): *En écoutant Brel aux cinq coins du monde.*

**Claude Renard** (scénariste): *Belge? Pourquoi pas? Je m'en fous!*

**José Fontaine** (directeur de "Toudi"): *J'avais 15 ans, je regardais un film sur 14-18, on y a parlé du roi Albert et, en sourdine, on entendait la Brabançonne... Ça m'avait fait quelque chose. Depuis, j'ai viré ma cuti.*

**Alexandre von Sivers**

(comédien): *Jamais. Je suis d'origine baltico-russo-géorgienne.*

**Willy Legros** (recteur de l'ULg): *J'ai juré fidélité au Roi et à la constitution.*

**Nadia Geerts** (Cercle républicain): *Je n'ai aucune fierté à être Belge, mais aucune honte non plus.*

**Mirko Popovitch** (directeur de centre culturel): *Cela fait longtemps que nous n'avons plus bombardé ni envahi personne, sauf le Congo d'accord, mais c'est une autre histoire et on a demandé pardon.*

**Paul De Grauwe** (professeur d'économie, KUL): *J'ai une vague impression que je me suis senti belge dans le passé, mais je ne*

*me rappelle plus quand ni dans quelles circonstances.*

**Question 2: La Belgique, stop ou encore? Et pourquoi?**

**Isabelle Spaak** (écrivaine): *Les querelles linguistiques? Je ne peux pas croire qu'elles menacent l'avenir du pays.*

**Gérard Corblau** (cinéaste): *Que la Belgique fasse ce qu'elle veut!*

**Huub Broers** (maire de Fourons): *J'ai le sentiment qu'on ferait mieux de se séparer.*

**François Martou** (président du MOC): *A-t-elle vraiment commencé?*

**Francis Delperée** (sénateur CDH): *Je combattrai à visière découverte ceux qui s'attaquent aux institutions fédérales!*

**Claude Renard** (scénariste): *C'est le royaume avec la monarchie la plus absurde.*

**Julien Pierre** (avocat): *La Belgique est entrée en agonie moins de vingt ans après sa création.*

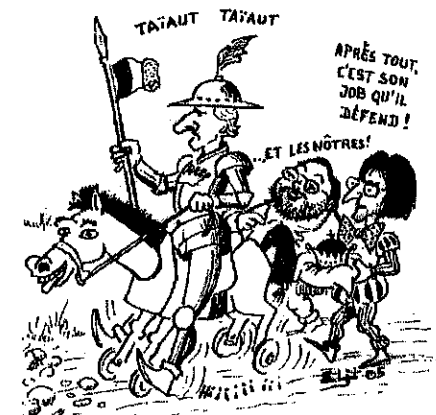
**Anne-Marie-Lizin** (présidente du Sénat): *Mais pas de panique, il ne faut pas se faire peur, la Belgique est solide et va le rester.*

**Francis Dannemark** (écrivain): *C'est un pays funambule.*

**Michel Antaki** (jardinier du paradoxe): *On peut vivre heureux aussi en dehors du mariage.*

**Louis Tobback** (maire de Louvain): *La Belgique de 2005 n'est plus celle de 1831.*

**Yasmine Boudaka** (animatrice radio): *Encore. Pour que le prince Philippe ne se retrouve pas au chômage dans quelques mois.*



**Frédéric Fonteyne** (cinéaste): *Encore. Parce que c'est un pays foutoir à l'identité troublée.*

**Marie-Dominique Simonet** (ministre régionale): *Encore.*

*Parce que 1 + 1 = 3*

**Noël Godin** (entarteur): *Uniquement pour la Belgique des chena-pans, des surréalistes, des chanteuses enchanteresses, des cinéastes fouteurs de merde...*

**Johan De Moor** (dessinateur): *Belgium? One point!*

**Question 3: Quel vœu formulez-vous pour la Belgique?**

**Louis Michel** (commissaire européen): *L'éternité!*

**Vincent Engel** (écrivain): *D'être intelligente quand elle sera grande.*

**Yves Hanchar** (cinéaste): *Moins de pluie. Plus de travail et de gaudriole. On est un peu tristes...*

**Freddy Thielemans** (maire de Bruxelles): *Liberté, égalité et fraternité.*

**Nathalie Uffner** (directrice de théâtre): *Je lui souhaite de devenir un pays chaud où les tomates séchent au soleil.*

**Wim Vandekeybus**

(chorégraphe): *Un meilleur climat afin que les Belges sortent de leur maison et parlent avec leurs voisins.*

**Yasmine Boudaka** (animatrice radio): *Que toute la population soit bilingue en 2005.*

**Christophe Coppens** (artiste et chapelier): *Un an pour se reposer et réfléchir. Une année sabbatique collective.*

**David Bartholomée**

(chanteur): *Je ferais le vœu que le pays ne devienne ni suisse ni extrémiste anversois. A part ça, je ne sais pas... Qu'est-ce qu'il a répondu, Adamo?*

**Philippe Sireuil** (metteur en scène): *Que ses dirigeants aient plus le sens de l'Etat que de l'épicerie.*

**Jan Bucquoy** (cinéaste): *Un tsunami sur le quartier européen.*

**Noël Godin** (entarteur): *Une Belgique en révolution orgiaque totale.*

## Entretien avec Robert COLLIGNON (suite et fin)

**« Les marges de manœuvres de la région y sont toutefois limitées... »**

...Oui, mais indépendamment de ces limites, nous pouvons agir et nous ne le faisons pas. J'ai fait des suggestions à cette fameuse commission que Charles Michel a mise en place sur la réforme des communes et des provinces, sur la réforme de notre système électif, mais elles n'ont pas été suivies d'effet. C'est une peur de changer les choses, due à notre manque d'identité.

C'est pourquoi j'ai créé une cellule sur l'identité wallonne. Jean-Claude Van Cauwenberghe l'a maintenue et il est toujours assisté par les mêmes collaborateurs. Cependant, je trouve que cela ne bouge pas assez!

**« N'y a-t-il pas tout de même un changement perceptible dans le discours de la classe politique francophone. Ne prend-elle pas conscience que l'État belge pourrait un jour disparaître ? »**

Il y a les propos de Charles Picqué qui me paraissent des plus réalistes. J'en avais déjà conféré avec lui lorsque nous étions à nos postes respectifs. Au départ, il me disait que je devais être une espèce de pessimiste quant à l'avenir de la Belgique – je ne sais d'ailleurs pas pourquoi on me taxe de pessimisme – mais je constate que, peu à peu, il me rejoint.

Vous savez, on a parfois le défaut de passer pour un Cassandre et de prêcher *Vox clamatis in deserto*. C'est une réalité à laquelle j'ai souvent été confronté. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, je suis un des rares à avoir refusé un poste fédéral.

J'ai bien accepté d'aller me fourvoyer quelques mois à la Communauté française, mais de manière transitoire afin de pouvoir retrouver un poste répondant à mes aspirations et que j'ai négocié moi-même (*ndlr: celui de Président du Parlement wallon*).

Je ne croyais plus à l'utilité d'un poste fédéral. J'avais bien fait l'effort de parler néerlandais, mais, concrètement, si vous ne le pratiquez pas, vous le perdez. Ce n'est pas non plus la langue dans laquelle je me plonge pour mes études littéraires.

**« Il y a pourtant de bons littérateurs en langue néerlandaise. »**

Assurément. Je trouve d'ailleurs que les Flamands ont bien évolué en matière artistique. Le nier et continuer à avoir une conception d'une langue flamande fruste sont probablement des erreurs que les Wallons ont commises et qui leur ont fait du tort.

Une des choses les plus importantes serait de faire prendre conscience aux Wallons qu'ils sont minoritaires dans ce pays.

Quand je lis certains courriers des lecteurs dans lesquels des gens, revenus de voyage par Zaventem,

se plaignent de n'y entendre parler que le néerlandais, je m'étonne! Ils ne se rendent pas compte que les Flamands sont 2 millions de plus que les Wallons. Les gens croient qu'en Belgique, c'est du 50-50. Mais les Wallons ne sont que 33% de la population et ne produisent que 29 % de la richesse nationale (*ndlr: en réalité 23,6 %*). Par conséquent, vu sous cet angle, l'écart est déjà beaucoup moins grand. Ces contrevérités sont malheureusement entretenues dans les esprits, notamment par la RTBF. Il s'ensuit une espèce de découragement. N'hésitons donc pas à mettre en valeur ce qui nous arrive. Pourquoi avoir peur de dire que Justine Hénin est une Wallonne? Écoutez la *VRT*: lorsque Clijsters gagne, c'est une Flamande!

On aurait quand même pu souligner que les Wallons sont les seuls à avoir ramené une médaille d'or des Jeux olympiques, malgré la disproportion qu'il y avait entre athlètes flamands et wallons au sein de la délégation belge!

Arrêtons de nous complexer! On a toujours pris le mauvais côté, et même Claude Eerdeken, qui est pourtant un ami, abonde également dans ce sens. Cela dit, je ne suis pas non plus un adepte de la méthode Coué.

**« Elio Di Rupo, qui n'est pourtant pas un régionaliste convaincu, me semble être conscient que nous sommes proches d'un point de rupture. N'est-ce pas susceptible de changer la donne, de permettre enfin que l'on prenne conscience de la nécessité de repositionner la Wallonie ? »**

Oui, il y a prise de conscience et certainement chez Elio Di Rupo car, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir de lui, il faut reconnaître que c'est un homme supérieurement intelligent. Il est conscient de la situation.

Mais quel est le défaut de l'homme politique d'aujourd'hui? Il n'agit plus en fonction de ses convictions mais en fonction de l'opinion publique. Et comme il sent qu'elle n'est pas préparée ...!

Le dernier sondage publié par le groupe *Vers l'Avenir* – qui n'est pas un mauvais sondage au demeurant – ne montre-t-il pas l'attachement, je dirais presque viscéral, d'une majorité de Wallons à la Belgique? Mais il faut souligner que c'est un attachement assez récent: il date de la guerre 14-18 et a connu des hauts et des bas. Je rappelle, qu'entre 1945 et 1970, l'attachement des Wallons à la Belgique était loin d'être ce qu'il est aujourd'hui. La famille royale et d'autres facteurs ont créé, chez les Wallons, un sentiment d'appartenance belge qui n'existait pas auparavant.

Dès lors, les hommes politiques ...

>>>

« ... surfent sur la vague ? »

Exactement et je crois que c'est un des inconvénients majeurs de faire de la politique aujourd'hui. Pour ma part, je me suis rarement départi de mes opinions même si, parfois, j'ai heurté l'opinion publique et ai été considéré ainsi comme "politiquement incorrect". Mais les choses étant ce qu'elles sont, il faut dire aux Wallons quelle est la réalité.

J'ai entamé un cycle de conférences où je m'efforce, tout en replaçant mes propos dans une perspective historique, de faire comprendre quelle est la situation, mais je n'ai jamais voulu imposer une définition de ce qui est bon ou mauvais.

C'est aux Wallons de décider. La situation est telle qu'elle peut avoir pour conséquence d'engendrer chez certains le réflexe de vouloir retarder les événements.

Mais peut-on le faire? A un moment, ne devons-nous pas nous résoudre à arrêter tout cela! J'ai terminé mon discours à Paris en soulignant qu'il y a eu un moment où, partout dans le monde, des minorités en ont eu assez et ont réclamé la séparation.

Ce fut le cas en Slovaquie qui n'était pourtant pas dans une situation économique des plus enviables et qui lui aurait permis d'affronter une telle séparation. Elle était aussi demandeuse de la solidarité des Tchèques qui, d'ailleurs, effectuaient bien des transferts financiers. Les Slovaques ont toutefois obtenu cette séparation.

A un moment, l'humiliation, un certain nombre de différends sont des éléments susceptibles de provoquer un réveil de la population. C'est ce que j'espère depuis longtemps en Wallonie. De là, mon appel à un nouveau Mouvement Populaire Wallon.

Je pense que mes conférences ont quand même eu un effet, notamment dans le monde universitaire. Mais c'est aussi un peu notre défaut, à nous régionalistes, d'être davantage des intellectuels et de ne pouvoir gagner le monde populaire à notre cause. Je m'en rends compte tous les jours.

**« Sensibiliser la population wallonne, n'est-ce pas aussi lui faire prendre conscience du poids économique réel de la Wallonie au sein de la Belgique et plus largement du Bénélux? Un redéploiement économique n'est-il pas indispensable, en se tournant en particulier vers la France ? »**

Oui bien sûr, mais avoir des relations privilégiées avec les pays de la francophonie est également un domaine où peut s'affirmer la Wallonie.

Pour prendre un exemple, j'ai récemment reçu des Congolais. Ils avaient été heurtés par les propos du ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht. Les Flamands ont conçu du ressentiment en particulier envers le Congo de Mobutu à cause des paroles que celui-ci avait prononcées à Montréal. Il disait en

substance qu'il était heureux que le colonisateur belge n'eût pas imposé la langue flamande. Il est évident que cela lui a valu la rancœur des Flamands.

Nous avons toutefois réussi, malgré ce climat, à maintenir notre centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa même lorsque les relations diplomatiques étaient tendues.

Pour les Congolais, les relations entre la Wallonie et leur pays doivent s'envisager sur base de la coopération au développement.

Bien que la régionalisation de celle-ci figurât à l'agenda de la précédente négociation communautaire, je constate qu'on y met, pour le moment, un frein.

Il n'empêche que c'est avec les pays francophones que nous devons avoir des liens privilégiés. Quel est l'intérêt d'avoir des liens avec l'Afrique du Sud ou l'Indonésie ?

Les sommets de la francophonie m'apparaissent toutefois comme des cénacles peu productifs. A l'exception du problème québécois, la France ne se rend pas toujours compte de la situation difficile des minorités francophones de par le monde.

J'ai parfois l'impression que, pour certains d'entre eux, la Belgique reste ce pays où l'on parle le français avec un accent typique. Il y a néanmoins une prise de conscience qui progresse. J'ai pu le constater à travers mes contacts avec le monde politique français. C'est, par exemple, le cas des parlementaires de la base mais aussi du Président de la République. C'est important.

Jean-Pierre Raffarin, qui fut mon collègue lorsqu'il était président de la région Poitou-Charentes, est aussi un régionaliste convaincu.

Chez les Français, il y a toujours cette crainte de voir des événements, similaires à ceux que nous vivons, surgir au sein de leurs minorités, tel le phénomène corse qui est spécifique, mais également les phénomènes breton et basque (bien que ces derniers soient circonscrits).

Maintenant que l'on donne des cours en breton ou en basque, cela ne semble gêner personne. Si le référendum, proposé aux Corses par Nicolas Sarkozy, avait réussi, cela aurait probablement réglé beaucoup de choses.

Lorsque j'étais président des régions à pouvoir législatif, nous avions voulu inviter la Corse à titre d'observateur, mais ils ont perdu le référendum.

C'est vraiment une question importante parce qu'au contraire de la Wallonie, les régions françaises n'ont pas de pouvoir législatif.

Le fonctionnement des régions est finalement plutôt une question de gestion et de distribution de subsides.

**« Les choses ont quand même évolué, notamment par un contrôle plus souple des actes administratifs des régions de la part des préfets. »**

>>>

Oui, mais je vais quand même vous citer un exemple des difficultés rencontrées lorsque j'étais aux affaires: lorsqu'il s'est agi d'aborder le problème des inondations de la Meuse, j'avais entrepris des démarches avec mon homologue de la région Champagne-Ardenne. Nous nous sommes heurtés au préfet du département de la Meuse qui nous a signifié que c'était de sa compétence et que, dès lors, nous ne pouvions pas nous occuper de ce problème. Chez nous, en Wallonie, ces questions sont bien de notre compétence.

**« Comment pourrait-on faire évoluer les relations entre la Wallonie et la France compte tenu de ce contexte « centralisateur » peu propice ? »**

Il faut multiplier les rapports avec le monde politique et, plus précisément, celui de la base (c'est-à-dire les députés) pour le sensibiliser. Certains socialistes ont manifesté leur intérêt bien qu'ils se départissent difficilement d'une tradition jacobine très ancrée. J'ai parfois l'impression qu'ils sont davantage les héritiers de Louis XIV que les membres de l'UMP - quoique pas tous! Il faut donc être prudent.

**« Peut-être aussi faciliter le dialogue de région à région en cherchant à promouvoir la simplification des procédures ? »**

Entre autres, car cela pose beaucoup de problèmes. Pour citer quelque chose que je connais bien: j'ai siégé au sein de SarLorLux, la grande région européenne à laquelle la Wallonie a adhéré sous ma présidence. Les difficultés, je ne les ai pas rencontrées avec le Luxembourg qui est évidemment un État souverain. Je ne les ai pas plus rencontrées avec les Länder de Sarre ou de Rhénanie-Palatinat mais bien avec la Lorraine.

Tout était extrêmement difficile en ce qui concerne les responsables lorrains parce qu'ils n'avaient pas de pouvoir de décision. Ils devaient en référer au ministère de l'Intérieur. Il y a certains préfets qui sont parfois très agressifs vis-à-vis des pouvoirs locaux. Toutefois, le fait de siéger dans ces assemblées nous a quand même permis d'avoir de meilleurs rapports.

Je pense particulièrement à l'assemblée des régions d'Europe où les Français, et notamment les présidents de région, se montrent très actifs. C'est dans ce cadre que j'ai fait la connaissance de Jean-Pierre Raffarin. Il y a eu le congrès de Poitiers où nous avons pu, nous régionalistes, exposer notre point de vue. Je me souviens que les régions de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon montraient plus d'intérêt que les régions du Nord. Cet intérêt se manifestait notamment sur la question de l'affirmation culturelle qui est importante pour eux. Mais c'est cela la France: un pays fait de nuances. Celui qui y passe ses vacances le sait, et le Wallon en particulier. Je

suis d'ailleurs parfois agacé de la tiédeur de certains Wallons vis-à-vis de la France alors qu'ils y passent souvent un quart ou un tiers de leur temps ou n'ont de cesse de vouloir y acquérir une résidence. Regardez la situation de la côte du Nord — Pas-de-Calais qui commence à être littéralement envahie par des Wallons qui y achètent une villa.

**« Leur méfiance ne viendrait-elle pas d'un certain centralisme parisien qui fait peur, méfiance également présente, par ailleurs, dans les provinces françaises ? »**

On ne peut pas leur donner tort, le centralisme parisien n'est sans doute pas la meilleure des choses.

**« Venons-en maintenant à l'idée de "district international" lancée par Charles Picqué à propos de Bruxelles. »**

Charles Picqué a le mérite d'avoir lancé le débat. Je crois que, d'une manière ou d'une autre, les Bruxellois doivent se définir. La Nation francophone, on peut en parler mais, fondamentalement, il faut que les Bruxellois expriment ce qu'ils souhaitent. Ils ne peuvent rester constamment un pied dedans et un pied dehors! Ils sont au front, il est donc nécessaire qu'ils s'affirment. Les Wallons ont, ce me semble, affirmé et réaffirmé leur solidarité avec les Bruxellois. La solidarité des Bruxellois vis-à-vis des Wallons ne me paraît pas, en revanche, évidente.

**« Dans le fond, les Bruxellois sont-ils vraiment conscients d'appartenir à une région ou ont-ils encore le complexe de la capitale ? »**

Vous avez formulé votre question mieux que je ne pourrais y répondre.

**« J'aimerais, pour finir cet entretien, que vous évoquiez votre filiation avec Freddy Terwagne, avec qui vous avez collaboré au début de votre carrière politique »**

Il m'a fait connaître le fédéralisme. Je crois qu'il n'imaginerait pas la Belgique comme elle est devenue aujourd'hui. On a dépassé toutes ses aspirations. Même André Cools, disparu plus récemment, serait étonné de l'évolution et des transferts de compétences intervenus depuis son décès.

Freddy Terwagne faisait partie de ceux qui ne croyaient déjà plus à la Belgique, en tout cas unitaire. Il disait qu'on ne pouvait plus continuer dans pareil système et percevait, déjà dans les années '60, qu'on irait vers une scission du Parti socialiste en deux ailes, une wallonne et une flamande; pressentiment étonnant puisque la scission ne s'est faite qu'en 1978! Lorsque j'ai travaillé avec lui, alors qu'il était ministre des Relations communautaires, son action s'est axée principalement sur les réformes de structures, ce qui a quand même permis à la Wallonie de redémarrer.

>>>

Il serait faux de s'imaginer que la Wallonie aurait pu reconstituer son tissu industriel après la fermeture des charbonnages et les restructurations, déjà en cours à l'époque dans la sidérurgie, sans la régionalisation.

En 1988, lorsque nous avons réclamé le transfert à la Région de ce que l'on appelait les secteurs nationaux, nous avons bien fait; cela a permis le maintien et la relance d'une industrie sidérurgique qui restait essentielle pour la Wallonie.

Freddy Terwagne voulait qu'on eût les leviers de commande. Il y avait probablement, chez lui, un fond plus idéologique qu'en ce qui me concerne. Il était moins « libéral » que je ne le suis – quand je dis « libéral », c'est bien sûr dans le sens d'une économie de marché devenue aujourd'hui une réalité plus incontournable qu'elle ne l'était à son époque. La politique industrielle publique était son dada, chose qui n'est plus pensable à l'heure actuelle.

« J'ai relevé, dans le projet de loi-cadre qui porte son nom, non seulement l'utilisation du terme décentralisation économique mais également celui de planification. Il y a une filiation évidente avec André Renard. Mais n'y en aurait-il pas également une avec Pierre Mendès-France et Charles De Gaulle, tous deux fort attachés à cette notion ? »

Il y a sans doute des deux, car Mendès-France a beaucoup influencé les leaders socialistes dans les années '60 bien qu'il provint de la mouvance radicale. Mais je crois que la véritable filiation est la grande grève de l'hiver 60-61.

Les jeunes députés de l'époque sont ceux qui se sont retrouvés aux affaires vers 1968. C'est la rupture de 1960 qui a provoqué, au sein du PSB, une distinction entre cette génération de jeunes députés et les anciens, comme Edmond Leburton, qui ne pouvaient se résoudre à abandonner une certaine idée de la Belgique. Freddy Terwagne avait quel-

ques années de moins et avait déjà sauté le pas. Il voyait la Belgique tout autrement. En revanche, je me souviens que Leburton me disait: « Vous êtes fédéraliste, je suis socialiste ».

« Si Freddy Terwagne avait vécu, aurait-il accéléré la régionalisation en allouant les moyens à une Wallonie qui a encore dû attendre 10 ans avant de les obtenir ? »

Cela aurait peut-être été plus vite, mais la décennie '70 a finalement précipité les choses par son immobilisme. 1980 a vraiment été une rupture. Si on avait continué progressivement, peut-être n'aurait-on pas connu une telle rupture.

On aurait peut-être empêché la dégradation de l'industrie wallonne de se poursuivre mais, en ce qui concerne l'institutionnel, je crois que nous avons été plus vite grâce à la rupture fondamentale d'août 1980 qui a permis de créer l'assemblée wallonne et de porter le choix du siège des institutions à Namur. A ce moment, il y a eu un choix d'affirmation wallonne.

« Un choix territorial ? »

Oui, un choix territorial et c'est important. Je me suis d'ailleurs battu, lorsque Melchior Wathelet nous avait ramenés à Bruxelles en 1987, afin de rapatrier tous les sièges bruxellois à Namur.

A cet égard, je suis aujourd'hui un peu effrayé de voir que Mmes Arena et Simonet n'ont qu'une petite antenne à Namur avec un ou deux secrétaires.

Je pense que c'est un phénomène dangereux.

Lorsque Jean-Claude Van Cauwenberghe et William Ancion ont porté la double casquette Communauté-Région, ils avaient tous deux conservé leur résidence à Namur.

Propos recueillis par Marc PHILIPPE, licencié en sciences politiques (ULB).

## Europe: un débat au sein du PS liégeois

C'est au sujet de la constitution européenne que s'est déroulé, le 16 janvier 2005, un débat interne au sein de la section "Liège-Ville" du PS. Les protagonistes en étaient Jean-Claude Marcourt, actuel ministre wallon de l'Économie, et Jean-Maurice Dehousse, ancien bourgmestre de Liège et député européen. J.-C. Marcourt a défendu l'option de la continuité, à savoir celle de la méthode d'intégration suivie depuis 50 ans. Il a rappelé que l'intégration européenne a été avant tout économique et que le projet de traité constitutionnel ne déroge pas à cette tradition. Il a souligné les progrès qu'apporterait le nouveau traité par ses avancées sociales et citoyennes, préoccupations qui étaient absentes des traités précédents. Ce serait donc, pour lui, une erreur de ne pas saisir cette chance.

Outre une sévère critique du futur mode de fonctionnement de l'Union, l'argumentation de J.-M. Dehousse affirme, en revanche, que l'Europe est arrivée à un stade de son évolution qui nécessite une redéfinition fondamentale de la façon dont s'opère l'intégration. Les avancées sociales et citoyennes proposées par le projet de constitution sont, pour lui, en recul par rapport aux traditions sociales existantes. Pourquoi, dès lors, vouloir adopter un projet de constitution qui avaliserait pareille régression sociale?



## **Histoire de la Wallonie. De la préhistoire au XX<sup>e</sup> siècle**

**Varil auctores, sous la direction de Bruno Demoulin et Jean-Louis Kupper (1)**

La Wallonie existe dans le fait institutionnel. Elle est devenue un objet en soi de la recherche historique. Quel bon Wallon s'en plaindrait? Il est vrai qu'il y a 30 ans, Léopold Genicot publiait une synthèse remarquée aux éditions Privat, mais elle reflétait un peu trop le belgicisme foncier et la francophobie de ce professeur cagot, révolté par la Révolution et par Napoléon.

L'œuvre assemblée par 16 professeurs contemporains est certes de meilleure facture scientifique, mais elle laisse encore place à l'insatisfaction par ses lacunes. Il faut en louer la présentation des données économiques, démographiques et géographiques, un chapitre rarement abordé avant elle sur la préhistoire du pays wallon, une inclusion sans reproche de la principauté de Liège (négligée par Pirenne et ses émules) dans la relation des péripéties qui nous concernent, un classement très pédagogique des événements du Haut Moyen Âge, la mise en valeur de nos grands écrivains et artistes (avec peut-être une surévaluation de la littérature dialectale qui, certes, ne devait pas être oubliée), un bon survol de la question communautaire (avec cependant des oui mais, vous allez y venir) et de ses racines socio-économiques.

On souscrita aussi à son observation, déjà faite par d'autres, que la Wallonie actuelle est le résultat d'une série de contingences et non d'une quelconque nécessité,

ni même d'un dessein politique tenacement poursuivi à travers les siècles, comme l'unité française. De quoi, soit dit en passant, il faut conclure — ce n'est pas occulté par les auteurs — que c'est la culture française et l'effet de la structuration administrative du régime révolutionnaire et impérial qui ont engendré la cohésion du peuple wallon face aux forces hostiles qui l'ont assailli jusqu'à nos jours.

Les chapitres consacrés aux Temps Modernes appellent, eux, quelques réserves. Il faut avoir une bonne connaissance générale de l'histoire ouest-européenne pour se retrouver dans l'analyse des flux et des reflux qui se succèdent dans nos contrées. La destruction de Liège par le Téméraire (1468) est relatée en une ligne et demie alors qu'il s'agit d'une catastrophe majeure qui pèsera longtemps sur l'avenir de la principauté. Si l'on n'a pas lu d'autres ouvrages, on comprend mal comment Charles Quint opéra le rassemblement territorial dont bénéficieront longtemps chez nous ses successeurs. Trop bref au regard de leur importance, le récit des guerres de religion est plus "belge" que spécifiquement wallon. Celui des conflits des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles est tellement pointilliste qu'il faut consulter d'autres sources d'information. Mentionnons toutefois que l'exposé relatif à la principauté de Liège, plus systématique, permet de mieux tenir le fil en ce qui la concerne.

L'histoire du régime français (1794-1814) ne méritait-elle pas plus de trois pages (à peine)? Réjouissons-nous quand même de ne pas y trouver trace des déformations que lui faisait subir Genicot. Encore aurait-il fallu souligner plus fortement qu'elle fut le creuset dont est issue la Wallonie moderne. Il eût par ailleurs été opportun de faire ressortir qu'elle inspira ardemment les révolutionnaires de 1830, stimulés par les Trois Glorieuses de Paris, et les efforts pour doter la Belgique d'un

roi français, à défaut d'une république dont l'Europe ne voulait pas.

Les lacunes ayant trait à l'évolution du Mouvement wallon sont également regrettables. La relation est correcte jusqu'en 1940. On s'étonne ensuite du silence sur le rôle central de Wallonie Libre, pionnière de la Résistance (comme l'a reconnu le gouvernement wallon), organisatrice principale du congrès national wallon de 1945, fédératrice importante de la lutte contre Léopold III et initiatrice du combat politique pour notre indépendance. Encore une fois, la toile de fond des événements économiques est bien tendue, mais il y manque cette marque essentielle que le jeu du capitalisme financier qui va enrichir la Flandre et nous plonger dans le déclin industriel n'aurait pas été possible si l'État belge, dominé par la Flandre et servi par la jobardise des grands partis wallons, n'y avait pas prêté la main. Il n'y a rien à redire aux notices consacrées à André Renard, à François Perin et à José Happart, mais le dépérissement rapide du M. P. W., du Rassemblement wallon et de Wallonie Région d'Europe auraient dû faire l'objet d'un vrai diagnostic et non d'un constat lapidaire. On voit apparaître Jean Gol (sous un jour bien flatteur!), mais on ne comprendra rien à l'action décisive de Guy Spitaels dans l'instauration du fédéralisme si l'on s'en tient au très court rappel chronologique de sa présidence du gouvernement wallon. Pas un mot enfin sur la mouvance réunioniste, à partir des années 1990.

Il serait injuste de trop décrier cette *Histoire de la Wallonie*, contribution utile au civisme de notre peuple, mais on peut mieux faire.

**Jacques ROGISSART**

(1) Éd. Privat, Toulouse, 2004.



## Les mensonges de l'économie.

### Vérité pour notre temps

John Kenneth Galbraith (1)

Dans un son dernier ouvrage, J. K. Galbraith, célèbre économiste américain bientôt centenaire, se propose d'exposer "l'écart [...] entre la réalité et les croyances communément admises dans le monde de l'économie" (p. 10). Répertoire des 'mensonges' les plus flagrants de la science économique, il s'attache à en dénoncer le dogmatisme et la fonction idéologique, qui la feraient s'attacher aux idées ou valeurs à la mode, notamment au sein de la haute finance, plutôt qu'aux faits.

La première chimère discutée est celle de 'l'économie de marché', "expression polie" remplaçant 'capitalisme' devenu péjoratif. En effet, celle-ci suppose la souveraineté du consommateur. Or, il n'en serait rien : "par le monopole, l'oligopole, la conception et la différenciation des produits [ou] la publicité", le producteur "influence et même dirige la demande du consommateur," autant qu'il "contribue lourdement à fixer les prix" (p. 22).

Le producteur, précisément, de qui s'agit-il ? De la firme moderne, la société anonyme, dont le pouvoir serait détenu, non par ses actionnaires, mais par son équipe de direction, soit le président-directeur général assisté d'une bu-

reaucratie en "auto-expansion" (p. 40). Seule à même de maîtriser les arcanes de la gestion d'entreprise et des comptes annuels, celle-ci "contrôle sa tâche et sa rémunération", d'où le phénomène "d'auto-enrichissement légal" de ses cadres supérieurs (p. 49). Quant au conseil d'administration, il ne serait plus qu'un "simulacre de puissance pour les propriétaires" (p. 44).

"Pivot de l'économie moderne" (p. 47), la société anonyme multinationale exercerait une influence politique, telle que "la distinction convenue entre les secteurs public et privé [...] est de l'ordre du discours, pas du réel" (p. 52). Ainsi, les entreprises, c'est-à-dire leurs directeurs, joueraient un rôle déterminant dans la définition, entre autres, des politiques de la défense et étrangère américaines. Le 'complexe militaro-industriel', jadis dénoncé par le président Eisenhower dans son discours d'adieu à la Maison Blanche, ne serait donc pas qu'un fantasme altermondialiste...

La prétention des analystes financiers à "prévoir l'imprévisible" (p. 58), soit le comportement futur de l'économie, la succession et la durée de ses phases d'expansion et de récession n'aurait pas de fondement scientifique. Cette activité n'en serait pas moins d'autant mieux rémunérée que les résultats de la recherche correspondent aux attentes de ses commanditaires, à savoir les grandes firmes anonymes!

J. K. Galbraith dénonce enfin, en bon keynésien, le "pouvoir magique qu'on prête à la monnaie" (p. 64) et l'inefficacité consécutive de toute politique monétaire, en ce compris celle de la Réserve fédérale américaine, sur le niveau de l'activité économique.

En effet, explique-t-il, la décision d'investir est fonction, non pas du taux d'intérêt, mais de la perspective de profits. "Les entreprises empruntent quand elles peuvent gagner de l'argent, et non parce que les taux d'intérêt sont bas" (p. 65). Pour soutenir la croissance économique, il conviendrait donc de favoriser les dépenses de consommation, en accordant un supplément de revenu aux ménages les moins susceptibles de l'épargner, soit ceux aux revenus les plus bas.

Si *Les Mensonges de l'économie* remet en cause, au nom des faits et avec humour, bien des idées reçues en économie, le paradoxe veut que peu de faits y soient développés; J. K. Galbraith n'a pas voulu écrire un ouvrage de référence, mais un petit pamphlet accessible à tous, en aucun cas comparable à la *Théorie générale*, de John Maynard Keynes, ou, au *Capital*, de Karl Marx. Le lecteur avide de démonstrations et de systématisation risque donc d'en rester un peu sur sa faim...

Boris COUNE

(1) Paris, éd. Grasset & Fasquelle, 2004, 96 pp.

EN 2005 ? ÇA IRA, SAUF SI...  
LE COMMUNAUTAIRE S'EMBALLE !



## Un belgosceptique de poids

En présentant les vœux du gouvernement wallon le 13 janvier, M. Van Cau a reconnu "que l'État belge n'aurait eu aucun avenir si la régionalisation n'avait pas été entreprise". C'est une lapalissade! Quant à ce que sera demain, notre ministre-président semble bien inquiet, puisqu'il admet que l'année 2005 "apparaît comme fragile et potentiellement explosive si le communautaire s'emballe". Un peu de patience, ça va venir!

# Les relations de Huy avec la France au Moyen Âge

André JORIS

*Professeur d'histoire médiévale à l'Université de Liège et au Centre universitaire de Luxembourg de 1973 à 1988, directeur d'une importante revue scientifique belgo-française, Le Moyen Âge, membre de la Commission royale d'Histoire, André Joris apparaît comme l'historien de Huy, mais aussi des villes mosanes. Au-delà de cet horizon, il fonde une véritable méthodologie du fait urbain médiéval. Ses nombreux travaux témoignent, au travers d'une méthode très rigoureuse, d'une interprétation large et globale du passé, qui, seule, permet d'appréhender l'histoire d'une manière satisfaisante. Ajoutons qu'il reste toujours attaché à sa région d'origine, celle de Verviers, et profondément lié à la culture française ainsi qu'à la France.*

Nos manuels d'histoire de Belgique ne mentionnent guère pour la période médiévale que le commerce flamand et le rayonnement du port de Bruges. Pourtant, nos villes wallonnes ne sont pas en reste, et notamment Huy, connue, comme Dinant, dans toute l'Europe au Moyen Âge.

Nul, peut-être, n'a marqué avec plus de rigueur et de compétence, le rôle essentiel de la Meuse au Moyen Âge, que Félix Rousseau dans son beau livre *La Meuse et le pays mosan*. Servi par une érudition étendue et une pénétration singulière, il a réussi à démêler les liens multiples qui s'étaient progressivement noués entre les régions traversées par le fleuve, à la faveur de relations de tous genres, politiques et économiques autant qu'artistiques ou religieuses.

En résumant, à outrance, les idées de l'excellent historien namurois, on en arrive à la conclusion que les pays mosans formèrent, des siècles durant, une communauté, malaisée à définir, mais très réelle pourtant, qu'encouragèrent des conditions politiques particulièrement favorables. Facilités, dans une large mesure, par cette voie naturelle qui s'offrait à eux, les échanges restèrent très actifs pendant tout le Moyen Âge. Parmi mille autres, un exemple illustre cette permanence de façon significative : à la découverte à Neufchâteau-en-Lorraine, de monnaies frappées par la tribu des Eburons (Liège) répond, à quinze siècles de distance, la présence assurée de marchands de cette même ville à Liège, Huy et Dinant (vers 1400).

Malgré leurs destinées si diverses, les villes mosanes gardent entre elles une parenté évidente, faite d'une foule de traits communs, le moindre n'étant peut-être pas ce caractère militaire dont la valeur stratégique du fleuve les a malheureusement dotées. Et, tout bien considéré, ces villes sont loin de faire, aux côtés de Neufchâteau, Verdun, Sedan, Mézières, leurs sœurs françaises, figure de parentes pauvres. Au fil du fleuve, elles se succèdent régulièrement, chargées chacune d'une histoire toujours pleine de vie. Voici Dinant, seul membre, dans l'espace actuel, de la Hanse Teutonique, dont les dinanderies de cuivre connurent en France aussi une expansion remarquable. Plus loin, Namur, de tous temps forteresse de premier plan et centre politique

important à la belle époque du marquisat; Huy, cité drapière, seule ville liégeoise faisant partie de la Hanse des XVII villes, qui monopolisait aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles la vente du drap aux célèbres foires de Champagne, Liège encore, centre spirituel et politique d'une principauté qui ne disparut qu'en 1795. Aux Pays-Bas même, Maastricht garde, de son passé liégeois, le souvenir du trafic commercial intense qui franchissait la Meuse en cet endroit.

De toutes ces villes au passé si riche, peut-être est-ce Huy la moins connue. Bien à tort cependant, car, en dehors de son charme très particulier, l'activité industrielle et commerciale qui s'y manifesta au Moyen Âge, mérite de retenir l'attention.

Située à mi-distance de Namur et de Liège, Huy a bénéficié, dès sa naissance, de circonstances géographiques favorables: protection d'un éperon rocheux, aujourd'hui encore couronné d'un fort construit en 1820, passage aisé du fleuve au débouché de vallées qui conduisent vers la Hesbaye au Nord, vers le Condroz et l'Ardenne au sud, force motrice précieuse fournie par un torrent condrusien, le Hoyoux. Des facteurs plus proprement humains ont également contribué à sa croissance: atelier monétaire florissant dès l'époque mérovingienne, bientôt chef-lieu d'un comté carolingien, qui finit d'ailleurs par s'intégrer au domaine des princes-évêques de Liège, centre ecclésiastique renommé avec la collégiale Notre-Dame et le couvent, aujourd'hui disparu, du Neufmoustier, où s'éteignit Pierre l'Ermite, apôtre de la première croisade. Tant de témoignages historiques ou artistiques attestent encore cette splendeur passée qu'il faut se borner à en rappeler deux parmi les plus connus: la charte de libertés accordées aux "bourgeois" en 1066 et les fonts baptismaux attribués à l'orfèvre Renier de Huy et conservés de nos jours à l'église Saint-Barthélemy à Liège. A l'origine simple débarcadère, étape vraisemblable des bateliers qui descendaient ou remontaient le cours de la Meuse, Huy connut très tôt une activité industrielle importante grâce au travail du bronze, qui avait déjà rendu célèbre la vallée mosane aux époques romaine et gauloise. Dès l'an 1000, nous trouvons des marchands hutois en Angleterre, écoulant des produits sur la nature desquels nous ne sommes pas renseignés et s'y procurant sans doute l'étain des Cornouailles nécessaire à leur industrie. Quant

au cuivre, c'est d'Allemagne centrale, des montagnes du Harz, qu'il provient. Les Hutois qui le transportent sont signalés à Cologne vers 1100. La renommée de ces fabrications métalliques était d'ailleurs bien assise en France également, puisque, aux environs de 1200, le romancier Jean Renart désigne Huy comme la ville "où l'on fait des chaudières". Les marchands dépouillés vers 1141, dans l'évêché de Verdun en transportaient-ils ? Nos sources restent muettes sur ce point et nous réduisent aux hypothèses.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, et plus encore aux deux suivants, cette industrie que nous imaginons florissante, s'efface devant une rivale redoutable: la draperie, qui va donner à la ville une prospérité inégalée. Parallèlement d'ailleurs, le commerce de Huy prend une extension étonnante: marchands et produits vont en Angleterre, en Allemagne, dans la vallée du Danube, au Tyrol, en Bohême. Attirés par le grand mouvement international des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, ils occupent en France également une place non négligeable. Peu après 1200, les Hutois possèdent à Metz des halles particulières; cinquante ans plus tard, leurs draps sont vendus à Trèves et, en même temps, leur sphère d'activité s'étend aux foires de Champagne, centres incontestés du commerce international. Membres dès 1250, de la Hanse des XVII villes qui groupe les principales villes drapantes en contact avec les foires, ils commercent à Troyes, où leurs halles sont fréquemment citées, fréquentent régulièrement la foire de Provins et participent également à la foire du Lendit, qui se tient à Saint-Denis, non loin de Paris. Parallèlement à la décadence des foires, cette activité décroît au XIV<sup>e</sup> siècle sans disparaître cependant tout à fait: elle se manifeste encore à l'extrême fin du siècle à Chalon-sur-Saône, seule héritière d'une splendeur déjà disparue. Diffusés par l'intermédiaire de ces réunions commerciales, les draps hutois atteignent alors le Sud-Est français: les comptes d'un drapier lyonnais en font mention vers 1300, la cour pontificale d'Avignon s'en procure, mais à l'intention des aumônes et des serviteurs, ce qui laisse supposer qu'il ne s'agissait pas de drap de luxe, le tonlieu de Perpignan les signale, sans doute en route vers l'Espagne. Dans un autre domaine, il n'est pas impossible que cette expansion n'ait pris une forme industrielle assez inattendue, car c'est à un nommé Gérard de Huy que le comte de Looz-Chiny accorde, en 1304, le privilège d'établir à Yvois-Carignan, les fondements d'une industrie drapière dont la fortune se maintint jusqu'au siècle dernier.

Cette énumération que nous avons limitée au strict minimum témoigne, sans contredit, de la valeur exceptionnellement importante que possédaient les débouchés français, aux yeux de l'industrie et du commerce hutois du Moyen Âge.

Quelle fut, dans ces relations commerciales, la part de la Meuse? En d'autres termes, dans quelle mesure le fleuve a-t-il facilité des échanges avec les pays français? Il n'est malheureusement pas facile de répondre à cette question, car les documents conservés éveillent notre curiosité plus qu'ils ne la satisfont.

Active vraisemblablement dès avant l'époque romaine, la Meuse reste une voie commerciale de premier ordre, malgré les difficultés et les inconvénients de son cours peu profond et semé d'îles. À partir du XI<sup>e</sup> siècle, les progrès de l'attelage du cheval ont sans doute réduit la portée de sa suprématie: en est-il témoignage plus frappant que la construction quasi simultanée de ponts un peu partout sur son cours: à Givet, Dinant, Namur, Huy, Liège et Visé? Il ne faut cependant pas croire que la Meuse fut pour autant, totalement désertée par le trafic commercial. C'est ainsi qu'en 1265, les marchands liégeois — et sans doute hutois — comme leurs confrères brabançons d'ailleurs, empruntent l'itinéraire suivant: remontant en barque la Meuse jusqu'à Mézières, ils y débarquent leurs marchandises qui sont ensuite acheminées par voie de terre jusqu'à Troyes. C'est peut-être au cours d'un voyage de ce genre qu'un négociant originaire de Huy, Gilles dit Macuiz, avait été dépouillé par le sire d'Orchimont en 1258. Tels sont les maigres témoignages que nous possédons sur les relations de Huy avec la France par la Meuse au Moyen Âge, mais ce qu'ils nous permettent de présenter dépasse leur signification propre. C'est aussi par la Meuse, puisqu'on les trouve en même temps à Liège et à Dinant, que parvenaient ces marchands de Neufchâteau-en-Lorraine qui y sont signalés aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et qui ont vraisemblablement possédé des halles à ce moment.

Quoi qu'il en soit, au terme de cet exposé rapide, on aperçoit la part de la Meuse dans la fortune de Huy au Moyen Âge. C'est elle qui fait la fortune de ce débarcadère — et la rue de l'Apleit rappelle encore aujourd'hui le rôle obscur, mais efficace du quai primitif — mais c'est elle aussi qui oriente, vers l'amont comme vers l'aval, son commerce d'exportation lui proposant notamment ces régions de France où il devait connaître une très réelle splendeur.

---

Note: En attendant la parution à l'automne 2005 aux éd. De Boeck-Larcier, dans la collection Bibliothèque du Moyen Âge, de la remarquable thèse de Marc SUTTON sur le fleuve, véritable somme de nos connaissances sur la Meuse et son histoire au sens le plus large, on peut recourir au travail essentiel de Félix ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan, des origines au début du XIII<sup>e</sup> siècle* (Namur, A.S.A.N., 1930) ainsi qu'à mon étude sur Huy: *La ville de Huy au Moyen Âge. Des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1959, bibl. de la Faculté de Philosophie et Lettres; Liège).

# Les Plans-Reliefs de places fortes

Edwino FASTREZ-LEVECO

La collection des plans-reliefs, maquettes de villes fortifiées à vocation stratégique, que l'on peut admirer à Paris, aux Invalides et à Lille, au Palais des Beaux-Arts (1) est l'héritière d'une tradition européenne du début du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, le premier modèle à usage militaire connu est celui de la ville de Rhodes, réalisé en 1521.

Mais nous voici en 1668. Le traité d'Aix-la-Chapelle conclut les guerres de Dévolution menées par la France contre l'Espagne. Louis XIV garde une dizaine de villes aujourd'hui belges dont Ath, Charleroi, Courtrai, Menin, Audenarde et Tournai. Vauban, à la fois officier et ingénieur militaire, devient l'artisan de la modernisation des places fortes en généralisant son système de fortifications bastionnées. Directement liées aux travaux de fortification des places nouvellement conquises, ces maquettes présentent des portraits en relief de ces villes et de leur campagne environnante jusqu'aux limites des portées de tir d'artillerie en cas de siège (2). Leur utilité est multiple: elles permettent au roi et à son état-major, depuis Paris, d'appréhender les défauts et faiblesses des fortifications du royaume, de les améliorer et de préparer les opérations de siège. Ils servent aussi à l'instruction des armées.

Les premiers plans-reliefs dont aucun ne subsiste étaient d'exécution assez sommaire. Les maquettes fabriquées au XVIII<sup>e</sup> siècle furent d'un caractère différent. Leur facture devint de plus en plus méticuleuse et exacte tant pour le tissu urbain que pour la campagne environnante.

La majeure partie des plans en relief des places fortes du Nord furent remises à jour entre 1740 et 1748. La guerre de Succession d'Autriche vit à ce moment les armées françaises occuper bon nombre de villes des Pays-Bas autrichiens. A cette époque, l'utilité militaire n'était plus seule en cause et les maquettes devinrent de beaux objets que l'on montrait aux visiteurs de marque.

La fabrication se poursuivit durant le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce que les progrès de l'artillerie rendent les maquettes obsolètes.

Arrêtons-nous à quelques places fortes qui nous sont familières:

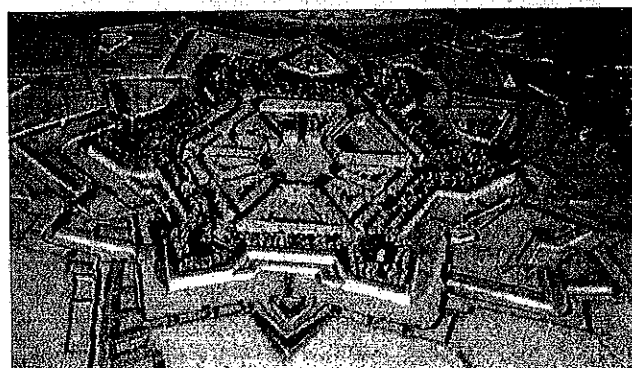
**Namur:** son plan-relief appartient aux chantiers des années 1740-1750.

Le relief lui donne un caractère spectaculaire. Aprement disputée au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, elle fut considérée alors comme l'une des dix plus grandes forteresses d'Europe.



Ci-dessus: plan-relief de Namur, à l'échelle 1/600.

**Charleroi:** Vauban complète les fortifications après la prise de la place par les armées de Louis XIV en 1667 et met en place son réseau urbain. Le tracé de la Ville Haute est demeuré intact.



Ci-dessus: plan-relief de Charleroi, à l'échelle 1/600.

**Ath:** fortifiée par Vauban en 1668, la ville fut quatre fois rattachée à la couronne de France en 1668, 1697, 1708 et 1745. Un an avant la visite du roi Louis XIV, Vauban écrivait le 5 mai 1669 à Louvois, son ministre de la Guerre: "Je me vante de vous faire ici la plus belle et meilleure place d'Europe". C'est toujours un peu vrai...

(1) *Le musée des Plans-Reliefs*, éd. du Patrimoine, Palais des Beaux-Arts de Lille, place de la République (fermé lundi matin et mardi toute la journée).

Renseignements: tél. 03 20 06 78 00.

(2) ndlr: les canons de gros calibre ont une portée utile de l'ordre du kilomètre et tirent des boulets pleins. Les mortiers, pièces de siège à tir courbe, envoient des bombes sphériques explosives jusqu'à 2 km.



## Affriolantes perspectives

Qu'un journal de la capitale fédérale, qui estime faire partie des "Quality papers", ait projeté d'animer la flamme du patriotisme auprès des jeunes à l'occasion des 175 ans de la Belgique, n'a rien de répréhensible en soi. Mais il y a la manière. Prendrait-on nos jeunes pour des idiots, pâte à modeler offerte aux derniers supports du régime? Il y a de quoi s'interroger à la vue du pla-

card de lancement d'un concours de dessins sur le thème en question: un éphèbe drapé des couleurs "nationales" et brandissant fièrement un... cornet de frites!

En titre: *La Belgique que j'aime!* La zwanze, ce produit typiquement bruxellois, a, certes, du bon mais cette façon de l'exploiter pour illustrer les thèmes à l'ordre du jour: l'État, ses rois, ses reines, ses personnages célèbres, ses zinnekes (chiens), ses paysages, ses fêtes, ses monuments, etc., ne peut que semer le désarroi dans l'esprit des jeunes lecteurs.

A propos, comment l'histoire est-elle enseignée

en Belgique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale? Réponse de José Gotovitch, professeur à l'ULB, dans les colonnes du même journal: au nord et au sud, l'enseignement n'est plus le même. Les deux cultures historiques sont de plus en plus différentes.

Le passé de la mosaïque wallonne dans tout cela? Ne compliquons pas les choses. L'essentiel est que les francophones aient la frite, entendons par là le cornet de frites, valeur suprême d'une prospérité partagée. La foi, paraît-il, renverse les montagnes...

Les parents de nos jeunes Bruxellois auront pu,

entre-temps, prendre connaissance du tract diffusé dans l'agglomération par le *Vaams Be-lang*. Ligne directrice: la Flandre doit devenir un État indépendant au sein de l'Union européenne, avec Bruxelles comme CAPITALE BILINGUE.

Lire, en version édulcorée par les formations démocratiques: Bruxelles, capitale multiculturelle où le français rentre dans le rang.

Achevons ce billet en balayant frites et folklore. Quand aura lieu un face-à-face entre Wallons et Bruxellois? L'épure belge n'est plus de mise.

CHANTECLER

## Francophonie, vaste programme

### Petit jeu pour mieux nous connaître

Les citations littéraires? De la culture vivante en concentré! A qui revient la paternité de ces phrases célèbres?

**1. J'en passe et des meilleurs.**

A. Pierre Dac (*L'Os à moelle*)  
B. Victor Hugo (*Hernani*)  
C. Marcel Aymé (*La Tête des autres*)

**2. Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger.**

A. Molière (*L'Avare*)  
B. Charles Sainte-Beuve (*Pensées d'août*)  
C. Cumonsky (*Le Trésor gastronomique de France*)

**3. Partir c'est mourir un peu.**

A. Edmond Haraucourt (*Seul*)  
B. Paul Géraudy (*Toi et moi*)  
C. Alfred de Musset (*Comédies et proverbes*)

**4. Les grandes douleurs sont muettes.**

A. Alphonse de Lamartine (*Méditations poétiques*)  
B. Jacques Bénigne Bossuet (*Oraisons funèbres*)  
C. Henry de Montherlant (*Le Songe*)

**5. Autant en emporte le vent.**

A. Arthur Rimbaud (*Une Saison en enfer*)  
B. Pierre Loti (*Pêcheur d'Islande*)  
C. François Villon (*Testament*)

Solution p. 31.

Notre ami Joël GOFFIN a dû renoncer à tenir la revue de presse flamande qu'il assurait avec brio depuis deux ans et demi. Nous sommes certains que tous nos lecteurs regretteront ses comptes rendus synthétiques et pimentés de traits d'humour.

L'équipe rédactionnelle de *Wallonie-France* le remercie vivement et lui présente tous ses vœux de succès pour l'importante exposition qu'il prépare. Consacrée aux poètes Stéphane Mallarmé et Georges Rodenbach, elle se tiendra en septembre 2005 à Paris.



## ÉCHOS DE FLANDRE

Le 20 juillet 2004, VLD, SP.A, Spirit, CD&V et N-VA parvenaient, au terme d'un long processus de négociations, à un accord en vue de former le nouveau gouvernement flamand. Ils voulaient, entre autres, obtenir rapidement la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV). La presse flamande saluait l'unité de vue de ce nouveau front flamand.

Toutefois, scinder BHV n'est pas de la compétence de l'entité fédérale flamande, mais bien de celle du pouvoir fédéral dont la composition est, embûche supplémentaire, asymétrique (VLD + SP.A) par rapport au gouvernement flamand. Conscients de ces problèmes et forts de leur union, les partis flamands avaient donc tablé sur leur position majoritaire pour imposer le débat à la Chambre. Et c'est bien de cette manière que Verhofstadt II avait prévu les choses, puisque les discussions devaient commencer à la mi-janvier 2005 en commission. Voici quelques réactions de la presse flamande à propos de cette nouvelle saga communautaire.

*Knack* (05.01.05) titre " *Le compte à rebours a commencé*". Patrick Martens rappelle que la conférence interministérielle, débutant le 15 janvier, devra tenir compte du récent arrêt du Conseil d'État, qui refuse d'annuler les circulaires Peeters et Martens. Selon lui, cet avis confirme bien que le régime linguistique des 6 communes à facilités de la périphérie bruxelloise est appelé à s'éteindre progressivement. Le ton est lancé! Le journaliste est toutefois conscient que les francophones, opposés au projet, risquent d'utiliser la procédure dite " *de la sonnette d'alarme*", lors de l'examen du projet, et de précipiter ainsi la chute de Verhofstadt II.

Dans *Knack* encore (12.01.05), Rik Van Cauwelaert, titrant " *En route pour la fin*", prévoit non seulement la fin prochaine du gouvernement Verhofstadt mais aussi la fin probable de la Belgique! " *Autrefois, remarque-t-il, les questions sur l'avenir de la Belgique ne se posaient qu'en Flandre*". Et voilà que, maintenant, " *les deux partis francophones (nb: le MR et le PS) posent la question de savoir (...) si l'on peut encore faire un bout de chemin avec la Flandre où le Vlaams Belang est le plus grand parti*".

*De Standaard* (25.01.05) note implicitement une première brèche dans le front flamand par suite de la menace du PS et du MR de ne plus participer à la commission si les propositions flamandes de scission y sont discutées. Le CD&V, par le biais d'Eric Van Rompuy, introduirait alors une motion qui pour-

rait mettre en danger l'existence du gouvernement flamand. En d'autres mots, le CD&V rappelle à ses partenaires du VLD et du SP.A qu'il n'accepte guère les tergiversations de Guy Verhofstadt et de Johan Vande Lanotte. Le CD&V et ses alliés de la N-VA entendent voir se réaliser rapidement tout l'accord du gouvernement flamand.

Deux jours plus tard, il se confirme que les propositions flamandes ne seront pas discutées immédiatement en commission de l'Intérieur. La Chambre donne du temps au gouvernement pour trouver un compromis sur base d'une proposition du VLD Willy Cortois. Ce dernier entend rédiger un tableau synoptique qui servira de base à des négociations dès le 23 février.

*De Tijd* (27.01.05) rapporte l'exaspération des CD&V, NVA et autres *Vlaams Belang*, considérant tous cette position comme " *un manquement à la parole donnée*" de la part du VLD et du SP.A. La brèche dans le front flamand s'agrandit. Le CD&V et la N-VA annoncent leur refus de participer à la conférence interministérielle. *De Standaard* (28.01.05) fustige, par la voix de Steven Samyn, " *la maladresse des partis flamands*" qui cèdent à la tentation d'apparaître chacun comme " *le meilleur des Flamands*" devant les caméras au lieu de rester unis face au front francophone.

Alors que *De Tijd* s'interroge sur une possible crise de confiance au sein du gouvernement flamand, *Gazet van Antwerpen* interroge le constitutionnaliste anversois Karel Rimanque qui voit difficilement la raison pour laquelle le gouvernement flamand pourrait tomber : ou bien on repart avec la majorité actuelle " *reconstituée*", dit-il, ou bien avec une autre majorité (ndlr: incluant le *Vlaams Belang*?).

Autre solution pour le constitutionnaliste: le gouvernement fédéral remet sa démission, le Roi la garde en suspens jusqu'à ce que le problème BHV trouve sa solution. Hautement improbable, estime K. Rimanque. Autrement dit, quelles solutions reste-t-il au CD&V et à la N-VA au vu de leur opposition systématique? Effectivement, le 11 février, *De Standaard* annonce que le CD&V et la N-VA participeront bel et bien à la conférence interministérielle. Courbe rentrante? Oui, admet Bart De Wever (N-VA), mais il ajoute qu' " *il serait fou de ne pas se retrouver dans un projet après avoir été confronté à un black-out volontaire*". En fait, le CD&V et la N-VA ont éprouvé la faiblesse de leur capacité d'action tant sur le gouvernement flamand que sur le gouvernement fédéral, tout cela sur fond de propositions francophones d'élargir les limites de la Région bruxelloise aux 6 communes à facilités, une tentative " *d'Anschluss*", version Van Rompuy!

On en était là en cette fin de février. Parviendra-t-on encore une fois à ravalier la façade? Peut-être... jusqu'à la prochaine crise qui emportera la *Belgiske*, ses pompes et ses œuvres!

La rédaction





## ÉPINGLE DANS LA PRESSE

### "On ne fêtera pas les 200 ans"...

Commentant l'inauguration des fêtes officielles, l'éditorial de *La Libre* (17.02.05), J.-P. Duchâteau ne s'y est pas trompé: "Il y a quelque chose de piquant, et même de carrément surréaliste, à lancer les festivités du 175e anniversaire de la Belgique, (...) quand au même moment, les deux grandes communautés du pays se jettent à nouveau des anathèmes à la tête et n'ont plus que le mot ... scission à la bouche! Et on pourrait pousser l'ironie plus encore en glosant sur le titre de l'exposition inaugurale: 'La Belgique visionnaire'..."

Pour P.-H. Gendebien président-fondateur du RWF/RBF, "on ne fêtera pas les 200 ans. (...) Cette commémoration n'a guère de sens dès lors que la Belgique a oublié les idéaux qui présidèrent à sa création en 1830. Voyez les arrêts du Conseil d'État du 23 décembre 2004, consacrant la légalité des circulaires flamandes: nous ne vivons plus dans un État de droit. (...) Bien entendu, le régime officiel belge saisira l'occasion pour organiser une mise en condition de l'opinion publique wallonne et bruxelloise. (...) Cette commémoration risque de devenir une simple opération de propagande. Elle échouera (...) L'espace commun (juridique, politique, culturel, etc.) qui associe encore les composantes de la Belgique continuera de se réduire comme peau de chagrin. Déjà, en coulisse, on prépare aujourd'hui de nouveaux dépeçages (...) Inéluctablement, le jour se rapproche où un constat officiel sera établi, celui de l'impossibilité de définir un espace commun acceptable pour toutes les parties. Ce constat avait été établi sereinement par les Tchèques et les Slovaques en 1992. (...) La Belgique ne fêtera pas ses 200 ans. La nation flamande se prépare à accoucher d'un État, la République de Flandre. (...) C'est pourquoi il serait rationnel de préparer un autre avenir plutôt que de regarder en arrière vers un mythique paradis perdu qui, de toute façon, ne ressuscitera plus!"

Autre sceptique, Luc Delfosse (*Le Soir*, 14.02.05) constate: "La faille entre le conjoint du Nord et le conjoint du Sud s'est considérablement agrandie (...) Apparemment, la Belgique ne tiendra donc plus que par quelques fabulettes et brimborions (...) Vieillir ensemble. Ensemble? Comme Gabin et Signoret dans "Le chat"? Non merci!"

Marc DE MIDDELEER

### "Assez de rustines!"

"Cessons de poser des rustines sur un État belge agonisant", répond en substance Marc Platel à Isabelle Philippon dans *Le Vif/L'Express* (24.12.04). Auteur d'un livre consacré à l'histoire communautaire de la Belgique de 1830 à nos jours, ce journaliste, ancien rédacteur en chef politique du *Belang van Limburg*, ajoute: "L'État belge est désormais paralysé (...) Les germes de la division existent depuis 1830, parce qu'on a réuni artificiellement, au sein d'un même État, des peuples différents. Les Wallons et les Flamands ne parlent pas la même langue, ne pensent pas de la même manière, ne vivent pas de la même façon, et ils ne le feront jamais. L'histoire communautaire de la Belgique n'est qu'une suite de tentatives infructueuses pour réduire ces différences ou, au moins, pour nous permettre de "vivre avec". Aujourd'hui, nous sommes dans l'impasse..."

"Mais, demande I. Philippon, de nouvelles avancées vers le (con)fédéralisme sont à l'étude..."

Réponse: "Aujourd'hui, après 5 grandes réformes de l'État et de multiples aménagements plus discrets, on voit bien qu'il est impossible de poursuivre dans la voie du "façadisme". Derrière la façade, tous les étages s'écroulent (...) Même la monarchie ne tient plus le coup. Voyez les propos du prince Philippe à propos du *Vlaams Belang*: ils ne concernent pas le programme raciste et xénophobe de ce parti, mais bien l'avenir de la Belgique. Or cet avenir, c'est au Parlement qu'il revient d'en décider, pas au Palais. Si plus d'un tiers des Flamands réclament la fin de la Belgique, ce n'est pas un petit prince qui pourra y faire obstacle (...)"

"Qu'est-ce qui tient encore la Belgique ensemble?"

Pour Marc Platel, seul le mouvement chrétien (ACW/MOC) tient bon et, bien sûr, Bruxelles dont l'avenir pose problème. Mais de plus en plus de Flamands réclament l'indépendance, quitte à abandonner Bruxelles, ville qu'ils n'aiment pas. Bien qu'il déplore ce lâchage, Marc Platel "pense que, désormais, tout est possible, et que la scission peut intervenir à n'importe quel moment. Un mouvement d'humeur de l'un ou de l'autre et, pfiut, c'en sera fini de la Belgique..."

Qu'opposer à cette analyse réaliste? La cécité et la surdité des politiciens francophones?

### Ils ont osé...

Qui ça "ils"? Eh bien! les présidents des quatre partis francophones qui, selon Claude Demelenne (*Le Journal du Mardi*, 18.01.05), "ont amorcé un tournant historique dans le débat communautaire" non seulement en se posant en champions des droits des francophones de la périphérie et des Fourons, mais encore en osant "envisager un élargissement des frontières de Bruxelles. Cette petite phrase fait scandale au Nord", (puisque) pour tout flaminquant,



*abandonner un seul centimètre carré du sol sacré de la Flandre équivaut presque à un crime contre l'humanité".*

On connaît la décision du Conseil d'État de décembre 2004: les circulaires Peeters et Martens, qui restreignent les libertés individuelles des francophones des 6 communes, dites pourtant "à facilités", sont maintenues. Comme la chose semble entendue, voilà donc les politiciens francophones acculés à défendre ces droits au nom de la démocratie.

Cette récente fermeté, estime Cl. Demelenne, pourrait changer la donne et condamnerait les Flamands "à jouer un ton plus bas... Et comme aucun Flamand démocrate ne souhaite des élections anticipées, qui souriraient sans doute au VB (ndlr: le "sans doute" est de trop)... Verhofstadt & Co (...) devront mettre beaucoup d'eau dans leur vin. Jusqu'à diluer complètement, à moyen terme, la doctrine nationaliste?"

Là, citoyen Demelenne, vous poussez le bouchon un peu loin! Espérer que "l'audace" francophone annihilerait peu à peu le puissant mouvement flamand vieux d'un siècle et demi, c'est prendre vos désirs pour des réalités! Car enfin, les flamingants qui, si l'on vous suit, se trouveraient "dans de sales draps", sont-ils concentrés dans le *Vlaams Belang*? La vérité est qu'ils sont bien présents et influents partout. D'ailleurs, permettez-nous de vous renvoyer à votre excellent diagnostic paru dans *Le Journal du Mardi* (25.05.04). Qu'y disiez-vous? Ceci: "Cette fois, la Belgique est vraiment en danger de mort. Parce que la Flandre a changé". Et vous énumérez 5 changements majeurs: 1. le poids énorme du VB; 2. la pression de l'ex-*Volkunie* s'exerçant sur les partis démocratiques via Bert Anciaux, Geert Bourgeois et Hugo Coveliers; 3. la faiblesse des modérés; 4. les antinationalistes traités en parias et 5. une gauche toujours plus flamingante.

Quelque chose aurait-il donc changé depuis huit mois? Oui, en pire et vous le constatez vous-même: "Le climat, dans une partie du monde politique flamand, devient toujours plus hostile à l'égard des francophones (...) parfois, c'est de la xénophobie". Mais à part cela, au Nord: rien de nouveau!

### **Encore faire des choses...**

Pascal Delwit, politologue à l'ULB, a donné à P. Bouillon (*Le Soir*, 10.01.05) son opinion sur l'espérance de vie du gouvernement fédéral: assez longue si l'on prend en compte la menace électorale du *Vlaams Belang*; assez courte "si on ne résout pas (vite) les dossiers communautaires".

Mais le grand intérêt des propos de P. Delwit réside dans ses dernières réponses: "Oui, du côté francophone, on commence vraiment à se poser des questions sur la capacité à faire encore des choses avec le nord du pays (parce qu') il y a, en Flandre, un climat culturel, médiatique, très anti-francophone, très anti-wallon"! Face à un VB devenu le premier parti de Flandre, il y a encore et surtout

"l'évanescence de la réponse des partis démocratiques flamands".

### **Une autre Histoire de Belgique ?**

*Le Soir* (04.01.05), à l'affût de la moindre occasion d'étaler son belgicisme viscéral, a promptement dépêché Michel Grodent auprès de Marie-Thérèse Bitsch, professeur d'histoire à l'Université Robert Schumann (Strasbourg) et auteur(e) d'une récente *Histoire de la Belgique, de l'Antiquité à nos jours*. Mme Bitsch ne se lasse pas d'exprimer son admiration pour "un petit pays (qui) n'a cessé d'être à la pointe du progrès... qui, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, est à l'avant-garde... (et qui) constitue un point de référence européen vers lequel tous les yeux se tournent", etc., etc. N'en jetez plus, Madame, la cour est pleine!

A la question de savoir si la Belgique est un pays "artificiel, voulu par les grandes puissances", elle répond textuellement: "*La révolution de 1830, ce sont les Belges qui l'ont faite. La Belgique s'est faite d'elle-même. Vous me direz que la bénédiction des grandes puissances était nécessaire en dernière instance pour disloquer le Royaume des Pays-Bas fondé après le congrès de Vienne. Mais la volonté du peuple n'en fut pas moins un facteur décisif.*"

Le moins que l'on puisse dire est que ce raccourci "historique" laisse pantois! En effet, qui sont ces "Belges" qui ont fait leur révolution tout seuls? Rappelons d'abord que les premières manifestations d'août 1830 furent des émeutes de la faim, récupérées *illico* par une bourgeoisie soucieuse de l'ordre social et pas vraiment séparatiste. S'il est vrai que les griefs des Belges ne manquaient pas, et qu'en face la rigidité néerlandaise allait rapidement radicaliser la situation, on doit remarquer que "les Belges" ne furent pas égaux en révolution. Les Flamands n'ont guère bougé et les Wallons, bien présents aux côtés des Bruxellois, ont largement fait connaître leur volonté d'être rattachés... à la France!

Donc, selon l'auteur, la Belgique, qui "s'est faite d'elle-même", aurait profité de "la bénédiction des grandes puissances"? Le mot est faible.

Celle de l'Autriche? Mais l'empire des Habsbourg avait définitivement renoncé à ses anciennes provinces "belges" et digérait avec peine ses possessions italiennes. Celle de la Russie? Si le tsar Nicolas Ier n'a pas envoyé ses Cosaques à Bruxelles, c'est seulement parce qu'il les employait à noyer dans le sang la révolte polonaise.

Celle de l'Angleterre alors? Ce fut bien l'intervention directe — et non une simple bénédiction! — de l'hyperpuissance de l'époque qui constitua "le facteur décisif", car elle entendait à tout prix empêcher le retour à la France des départements belges!

Avec un cynisme total, le gouvernement britannique choisit de sacrifier les grands Pays-Bas — qu'il voulait pourtant depuis 1798! —, neutralisait le territoire belge en plaçant son candidat Léopold sur le trône et, *last but not least*, affaiblissait du même coup

un dangereux concurrent colonialiste. Rien que du beau jeu, on l'avouera! On connaît enfin le rôle ambigu de Talleyrand, ambassadeur à Londres d'une France trop faible pour défier l'Europe de la Sainte Alliance, mais qui, par deux fois et en plein accord avec l'Angleterre, fit marcher un corps d'armée pour sauver le tout jeune État belge. Alors, que pèse dans tout cela *"la volonté du peuple (belge)"*? Abrégeons et venons-en à la dernière et curieuse question de M. Grodent: "Les Français seraient-ils les derniers patriotes belges?" Mme Bitsch avoue ne pas le savoir (ignorance ici bienvenue), mais *"pense que, si la Belgique a sauvé sa place dans l'Union européenne, c'est parce qu'elle avait maintenu son unité"*. Jusques à quand, Madame? Conseillons quand même à Mme Bitsch — il n'est jamais trop tard! — de se procurer l'ouvrage d'un homme clairvoyant qui, lui, n'est pas historien de métier: M. François Perin, auteur d'une *Histoire d'une nation introuvable*. Lecture décapante garantie!

### Ce n'est "plus la même histoire..."

... que l'on enseigne au nord et au sud", confie au même Michel Grodent, José Gotovitch, professeur d'histoire contemporaine à l'ULB, deux jours à peine après l'interview de Mme Bitsch.

Serait-ce la réponse (discrète) du berger à la bergère? On ne sait. Toujours est-il que le professeur avoue sans ambages qu'il y a, en Belgique, *"deux cultures historiques de plus en plus divergentes... (que) la recherche en Flandre a les moyens d'une politique de fond et de prestige soutenue par une classe intellectuelle et un système éditorial (et qu') à l'opposé, les chercheurs francophones sont réduits à la portion congrue"*.

On ne s'entend plus sur l'analyse de l'histoire, continue J. Gotovitch, c'est *"un phénomène de partition mentale;"* chez les Flamands, *"s'impose la volonté de régler leurs problèmes tout seuls"*. Il serait intéressant de connaître l'opinion de Mme Bitsch à propos du constat lucide de son collègue "belge".

### Un multiculturalisme illusoire?

La question avait été posée par Jean-Pierre Chevènement, il y a quelques années; l'ancien ministre expliquait qu'une nation ne pouvait se bâtir qu'autour d'un socle de valeurs communes à tous les citoyens quelles que soient leurs origines ethniques et/ou culturelles. Le multiculturalisme — ou plutôt un certain culturalisme mou si prisé par les belgicains francophones — n'aboutit qu'à la simple juxtaposition de communautés incapables de se comprendre parce qu'elles ne privilégient plus, consciemment ou non, que leurs différences.

Les événements violents, survenus récemment aux Pays-Bas, ont causé la surprise. Pour le réputé islamologue Mohammed Arkoun, interviewé le 22 janvier au *Forum des Européens* (Arte), la société néer-

landaise, déjà divisée entre catholiques et protestants, n'a pu réussir à intégrer les immigrants, notamment musulmans. Le ratage de leur insertion a donc débouché sur *"un choc des ignorances."* Il en a déduit l'urgence *"d'une étude critique des textes musulmans"*, permettant de tenir *"un vrai discours politique"* débarrassé de tous les tabous.

Les Pays-Bas, ainsi d'ailleurs que la Belgique, a affirmé l'ancien professeur à la Sorbonne, ont commis l'erreur de confier l'enseignement de la religion islamique à *"un personnel inconnu"*, chose d'autant plus dangereuse que l'islam n'est pas seulement une religion mais aussi une identité forte qui pousse certains adeptes à *"se vouloir à part"*.

Au même moment, l'Américain Samuel Huntington, l'auteur du controversé *Choc des civilisations*, confiait à Alexis Lacroix (*Le Soir*, 20.01.05) son inquiétude quant à l'avenir de son pays. Selon la thèse développée dans son dernier livre *Qui sommes-nous?*, l'identité (nord-)américaine serait menacée par la vision *"optimiste"* du multiculturalisme. Huntington soulignait enfin que *"la consécration du multiculturalisme pourrait avoir, chez vous aussi, (i.d. en Europe) des effets malheureux"*.

La question est posée... et les réponses difficiles.

### Pays basque et ... Wallonie!

Emmanuelle Steels (*Le Soir*, 03.02.05) a brossé le portrait d'un nationaliste "modéré": Juan José Ibarretxe, président du gouvernement basque. Pourquoi cet honneur? Parce qu'il a osé exposer aux Cortes le *"Plan pour la libre association (du Pays basque) avec l'Espagne"*. A une écrasante majorité, les parlementaires fédéraux l'ont envoyé sur les roses.

Le président, fort de l'appui de son exécutif, a toutefois fait savoir que le Plan serait appliqué. Il ne prévoit pas moins que la pleine reconnaissance de la nationalité basque, de la plénitude du pouvoir judiciaire et de la sécurité sociale; enfin, il veut la représentation du Pays basque à l'Europe, Madrid ne conservant que la Défense et la monnaie (ndlr: question déjà réglée par l'existence de l'euro). Mais relevons qu'Ibarretxe avait cité *"la Flandre et la Wallonie comme exemples de régions qui ont réussi à concrétiser leurs aspirations"*.

Cette comparaison étonne quelque peu. S'il y a bien une certaine similitude avec une Flandre aussi animée par un mouvement nationaliste en expansion, en revanche, rien de tel avec une Wallonie à l'identité incertaine et où les élus restent belgicains, même si quelques-uns évoquent timidement un autre destin. En tout cas, les revendications basques donneront des idées aux Flamands. Si besoin en est!

Jacques LIÉNARD

Solution du jeu de la p 27.

1-B / 2-A / 3-A / 4-A / 5-C.

## Wallonie-France ASBL

Éditée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et ancien Président du Parlement wallon; Philippe DETROZ, professeur; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre; Denis GRIESMAR; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux; Dr Jean-Pierre LEVECO, ancien Député; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r.; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois.

Avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Edwine FASTREZ et Monique WESMAEL; MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, CHANTECLER, Boris COUNE, Jacques DEHAES, Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS, Paul DURIEUX, Joël GOFFIN, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

Collectif directeur : Mme M. WESMAEL et MM. J. BONNIVERT, J.-Y. CHARLIER, B. COUNE, M. DE MIDDELEER, J. DUPONT, A. LAURANT, J. LIÉNARD, P.-R. MÉLON, P. MÉLOT, A. PATRIS, J. ROGISSART, M. SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. 085 51 25 52.

Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoges, 4130 Tilff - Tél. 04 388 27 00.

Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47

Trésorier : Jacques BONNIVERT, 14, rue des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

Secrétaire et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges s/ Meuse - Tél. + fax : 04 275 36 20, GSM : 04 77 29 63 24.

### Correspondants

#### Brabant wallon:

Louvain-la-Neuve: Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies - GSM : 0479 87 90 64.

#### Hainaut:

Charleroi: Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél. : 071 85 43 89

Mons: Jean-Pierre LEVECO, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél. : 065 35 56 32.

Tournai-Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél. : 068 28 668.

#### Liège:

Huy-Waremme: Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. : 085 51 25 52.

Ourthe et Meuse: Paul DURIEUX, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux-s/Chèvremont - Tél. : 04 263 69 17.

Verviers: Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél. : 087 22 06 40.

#### Namur:

Éric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél. : 081 81 23 45, fax : 081 81 24 72.

#### Sud-Luxembourg :

Jeanine THYS, 31, rue L. Colleaux, 6762 Saint-Mard - Tél. : 063 57 71 58.

#### Bruxelles:

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél. : 02 770 90 60.

#### France métropolitaine:

Claude JADOUL, 6, square Patenne, 75020 Paris - Tél. + fax : (00 33) 1 43 71 61 09 -

Courriel: c.jadoul@wanadoo.fr

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac - Tél : (0033) 4 75 39 99 32.

### ABONNEMENT

|                     |                 |                  |
|---------------------|-----------------|------------------|
| Simple :            | Belgique : 15 € | France : 17,50 € |
| Soutien :           | Belgique : 20 € | France : 22,50 € |
| Étudiant, chômeur : | Belgique : 8 €  | France : 10,50 € |

À verser au compte 068 - 2271983 - 76 de Wallonie-France à 4130 Tilff ,  
 Pour la France : paiement par chèque en précisant bien votre nom et votre adresse au trésorier,  
 M. Jacques BONNIVERT, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff - Belgique.  
 ou par virement sur le cpte Wallonie-France,  
 Crédit mutuel Nord, 25, rue Maréchal Leclercq, 08200 Sedan,  
 Banque 15629, guichet 08857, n° cpte 00032038240,